BUSSAC Info

BUSSAC SUR CHARENTE

N°90 - Septembre • Octobre • Novembre • Décembre 2004



PIZZA FLAMME

Pizza au feu de bois
A BUSSAC (place des chaumes)
JEUDI de 17h à 20h
NOUVEAUX JOURS DE PASSAGES ET HORAIRES
Programme à retirer au camion
Passez vos commandes au :
06 09 81 78 77

BUSSAC MULTI-SERVICES
Alimentation, tabac, presse, Point chaud, dépôt pressing et photos
Séverine AUDOUX
05 46 97 46 04
Ouvert tous les jours, sauf le mercredi : 7h30 – 12h30 et 16h –20h, samedi fermeture à 19h.
Dimanche et jours fériés 8h30 – 12h 30

FROMAGERIE JACQUES

Marchés
Saintes- Saint Jean
Jonzac
Plateaux sur commande

05 46 74 09 57
06 87 83 64 91

INFIRMIERE

Mme Maryline VIEUILLE

44, chemin des Chagnauds
17100 BUSSAC sur CHARENTE

05 46 93 07 74

PLOMBERIE CHAUFFAGE COUVERTURE ZINGUERIE DEPANNAGE
Frédéric GELICUS
ARTISAN

Les Mailleaux
17100 BUSSAC sur CHARENTE
05 46 74 50 65

SCIERIE BRUNETEAU
Vente de bois de Charpente
Sciage à l'heure

150, route de Beauchail
17100 BUSSAC sur CHARENTE

Portable 06 63 27 99 22
ou 05 46 93 43 98

BRUNET IMMOBILIER
Toutes transactions immobilières
Christian MENAUD
agent commercial

Tél . 05 46 93 55 25
port. 06 72 17 55 68

COIFFURE à DOMICILE
DORIANE
Vente de produits naturels
BEAUTE –FORME
BIEN-ÊTRE
06 61 74 89 75
Sauf le Mercredi et
Le Samedi après-midi

FROMAGERIE FINE
Sandrine et Régis
MOREAU

35, chemin des Motillons
17100 BUSSAC sur CHARENTE
05 46 74 53 38
E.Mail : sandrefrom@aol.com

INSTALLATION DEPANNAGE CHAUFFAGE SANITAIRE
Gilles RATEAU
2, passage des Mailleaux
17100 BUSSAC sur CHARENTE
05 46 74 50 32

PIANO ACCORDEON ORGUE

Véronique GAUDIN
Professeur de musique
9c, route de Beauchail
17100 BUSSAC sur CHARENTE

Mme PLANET Françoise
COIFFURE MIXTE

148, route du Val de Charente
17100 BUSSAC sur CHARENTE
05 46 74 26 62
avec ou sans rendez-vous.

MONGET Thierry
CAFE – BAR
BUSSAC sur CHARENTE
05 46 93 65 70
Fermé le lundi ouverture 8h15
jeux vidéo –Flipper – Baby foot

INFIRMIER LIBERAL

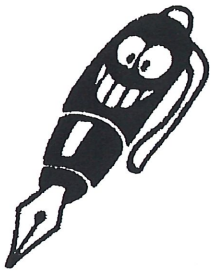
Thierry THIBAUDEAU
1, allée des Chaumes
BUSSAC sur CHARENTE
05 46 93 44 00

MARQUISAUD
Père et Fils
Entreprise de peinture
11, chemin de la Grand'Porte
17100 BUSSAC sur CHARENTE
05 46 92 06 65

GARAGE - STATION SERVICE
DOMINIQUE PEROCHAIN
Réparation mécanique toutes marques
155, route du Val de Charente
Tél / Fax 05 46 74 41 12

PONEY – CLUB « Le fer à cheval »
Cours, stages, promenades..
8 chemin des motillons
Tél : 05 46 93 44 37
Port :06 09 39 58 65

SOMMAIRE



BUSSAC INFO
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 90
Septembre-Octobre
Novembre-Décembre 2004

Responsable de la publication :
Christophe Dourthe.

Rédacteur en chef :
Françoise Durand.

Comité de rédaction :
C. Dourthe, F. Durand,
J-Luc Marchais, L. Meyze,
D. Pubert, S.Bariteau
M.C. Allinand, M. Ferreira.

ISSN : 0776-2246

imprimé à l'imprimerie de l'Etoile

2 Petites annonces - Dates à retenir - Coin internet

3 Editorial

Informations municipales

4 Conseil municipal du 08 septembre 2004

8 Conseil municipal du 20 octobre 2004

11 Conseil municipal du 13 décembre 2004

Informations locales

14 Etat civil

15 Informations locales

19 Oron Info

20 Ca s'est passé à Bussac

24 Le point sur les travaux

28 CCAS

31 Nouvelles de l'école

39 Nouvelles de la bibliothèque

Foyer rural

41 Mot du Président

45 Activités des sections

Revue de presse

En couverture - Eglise Notre Dame de Bussac , les saules de la grand-'Porte, Port berteau.

Au dos - Ecole Gustave Courbet, le château, rétable et tableau de l'assomption, bordure de Charente à la grave, les moutons du Paviot., sentier des trois moulins , fontaine des Guilloteaux, moulin de Rochefollet.

MAIRIE DE BUSSAC sur CHARENTE - 139, route du Val de Charente
17100 Bussac sur Charente - Tél. : 05 46 93 11 11 Fax : 05 46 93 92 32
e-mail : mairie@bussac-sur-charente.com

Dates à retenir...

- 28 janvier : réception des nouveaux bussacais
- 5 février :Loto du jumelage
- 19 février : Théâtre « La journée du Maire « et « Le clan des veuves »
- 12 février : soirée paëlla
- 4 mars : théâtre « le stromboli »
- 10 mars : réunion publique : bilan de mandat
- 2 avril : soirée antillaise

Petites annonces

A VENDRE

-Lit enfant barreaux en bois, Matelas TBE, Alèse, Draps, 60X140 ; **55€**
-Coque de transport, 0 à 9 kg, marque GRACO, TBE, peu servie: **60€**
-Poussette landau ouvert, marque GRACO, roues gonflables, nacelle de transport amovible, kit sécurité auto, TBE : **160€**
-OU Coque + Poussette: 199€
Tél : 05.46.95.67.59

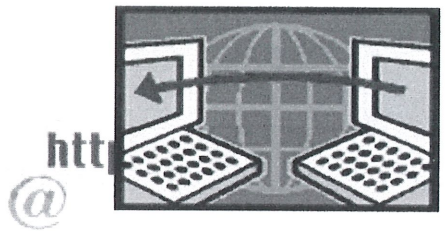
A VENDRE
MAISON TYPE CHARENTAISE
(à étage)

-3 chambres, salon, WC, SDB, véranda, cuisine américaine équipée.
-Dépendances pour rangement extérieur. Jardin clos(1000m2) avec terrasse Chauffage fioul , exposition Sud-ouest
Tél: 05.46.93.78.56 (secteur Bussac)
Disponible fin 2005

. . . Avis de recherche . . .

Chatte grise avec taches marron répondant au nom de « Grisette » disparue depuis le 29 décembre. Collier rouge avec petite clochette.
Si vous l'avez aperçue, merci de contacter M.LEGOFF, 48 chemin des chaumes.
05.46.97.24.43

Coin Internet



Solidarité Asie du Sud, quelques adresses:

Unicef: www.unicef.asso.fr
Croix rouge: www.croix-rouge.fr
Secours populaire: www.secourspopulaire.asso.fr
Secours catholique: www.secours-catholique.asso.fr
Fondation de France Solidarité Asie du sud: www.fdf.org
Médecins du monde: www.medecinsdu monde .org
Handicap international: www.handicap-international.org
Comité catholique contre la faim et pour le développement: www.ccfd.asso.fr

INTERNAUTES , nous attendons vos e-mails pour nous faire partager des sites que vous avez aimés...

Allô service public

La première réponse à vos questions administratives:

☏ :3939

(0,12€/mn à partir d'un poste fixe)

Du lundi au vendredi de 8h à 19h
Et le samedi de 9h à 14h

Ou

www.service-public.fr

Editorial

Bonne et heureuse année à toutes et tous !
C'est le souhait que je fais pour chacun d'entre vous pour 2005.
La récente tempête dans le nord de la France, les évènements dramatiques en Asie du sud-est nous rappellent que la nature est capricieuse et surtout très puissante…

La sécurité doit être renforcée chaque fois qu' il est raisonnablement possible de le faire, avant la survenue de catastrophe, même si nous savons qu'il est impossible de tout prévoir et donc de prévenir tout risque d'incident ou d'accident.

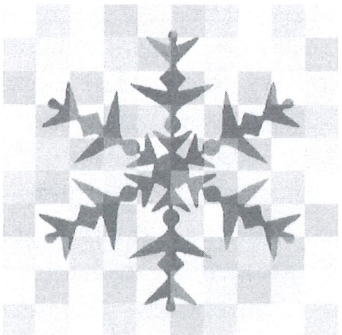
Enfouissement des réseaux, pose de bordures, création d'une piste cyclable, aménagement de la départementale au Pontreau, création d'arrêts de bus pour le transport des collégiens au Pontreau et à Choisy, tous ces travaux sont réalisés avec l'objectif d'améliorer la sécurité quotidienne des usagers.

Les élus essaient d'améliorer les infrastructures, surtout dans la traversée majeure de la commune (il n'y aura pas de trottoirs partout) et tentent de convaincre les citoyens de modifier leurs comportements individuels parfois dangereux…

L'enfouissement des réseaux nous protègera à l'avenir de certaines coupures de courant ou de téléphone, la réalisation d'une piste cyclable et d'un cheminement piéton protégé permettront de se déplacer plus tranquillement dans le bourg et de diminuer peut-être l'usage de la voiture dont nous abusons au mépris de notre santé ! Et ceux qui traverseront la commune de Bussac verront des aménagements incitant en principe à la prudence.

Cette amélioration de notre vie quotidienne vaut bien que nous acceptions la période difficile des chantiers et que nous respections la signalisation et la sécurité des ouvriers qui y travaillent.

Christophe DOURTHE



Le comité de rédaction de Bussac-Info vous souhaite une excellente année 2005 !

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2004

1-Démission d'un Conseiller Municipal.

Le Maire informe le Conseil municipal de la lettre de démission de Monsieur Bernard MIGNON en date du 1er août 2004. Il regrette cette décision, précise que Monsieur Bernard MIGNON était au sein de l'équipe municipale depuis 1995 et tient à le remercier pour son investissement dans les commissions. Il fait savoir qu'il a transmis cette lettre à Monsieur le Sous-Préfet. Le Conseil municipal prend acte de cette décision.

2- Décision modificative.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un emprunt avait été souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour permettre la réalisation de travaux de voirie dans le cadre du programme d'amélioration de la voirie 2004 proposé par le Conseil Général et le Syndicat de la voirie. Il propose l'inscription des crédits de la manière suivante :

Dépenses	C/2315-166	=+ 14 000 €
Recettes	C/1641	=+ 14 000 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

3- Indemnisations GROUPAMA.

a) Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Compagnie d'Assurance Groupama propose une indemnisation de 4 000 € suite au vol de la tondeuse prêtée par les Ets TARDY. Le Conseil municipal accepte cette indemnisation.

b) Le Maire rappelle au Conseil municipal le sinistre survenu au Groupe Scolaire en début d'année notamment sur l'ordinateur que possède la classe enfantine. La Compagnie d'Assurance Groupama propose une indemnisation à hauteur de 233,76 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

4- Reversement aux Ets TARDY de la somme perçue de l'assurance.

Le Maire rappelle au Conseil municipal le vol de la tondeuse prêtée par les Ets TARDY, en remplacement de celle propriété de la commune que l'on venait de nous voler. Il propose au Conseil municipal de reverser aux Ets TARDY la somme de 4 000 € qui correspond au montant de l'indemnisation par la Compagnie d'Assurance Groupama.

5- Remboursement de frais à des administrés.

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de faire procéder au déplacement du compteur de M. et Mme CHATELIER suite au déclassement et à la vente du chemin rural bordant leur propriété. Le coût de ces travaux facturés par EDF s'élève à 1 037,00 €. Le Conseil municipal, constatant la responsabilité de la Commune dans cette affaire, accepte de leur reverser la somme de 1 037,48 €.

6- Convention entre le Département et la Commune pour la pose de bordures entre le Chemin des Motillons et La Croix.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il avait été décidé de prévoir la pose de bordures de trottoir le long de la RD 114 entre le Chemin des Motillons et La Croix. La convention entre le Département et la Commune est maintenant établie. Le Maire en donne lecture au Conseil municipal qui en accepte les termes et autorise le Maire à la signer.

7- Définition de l'intérêt communautaire pour la création d'une Zone d'Activités Spécifiques.

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays Santon fait l'objet de nombreuses protections environnementales, patrimoniales et réglementaires (Natura 2000, zones inondables, périmètres de protection de captage d'eau potable, périmètres de protection archéologique). L'implantation d'entreprises peut s'avérer problématique pour concilier les objectifs de

viabilité économique et de développement harmonieux de l'urbanisation, tout en préservant l'activité et le cadre de vie des riverains. De même, certaines entreprises déjà présentes sur le territoire ne sont plus adaptées aux contraintes du secteur qui les accueille, ce qui nécessite un déplacement vers un terrain adéquat dans les meilleurs délais.
Une Zone d'Activités Spécifiques (ZAS) doit donc être aménagée à court terme, pour permettre le déménagement des activités qui ne sont plus conformes aux conditions réglementaires ; cette zone devra offrir une capacité d'accueil pour les entreprises qui génèrent des nuisances pour l'environnement et le voisinage, mais dont la présence s'avère indispensable au développement du bassin de vie Saintais (activités de recyclage des déchets, du BTP,...).
L'aménagement de cette zone relève donc d'une problématique intercommunale et il est important de profiter de la révision en cours des PLU de certaines communes de SAINTES et THENAC, pour envisager le positionnement de cette ZAS sur le territoire communautaire. Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 1er juillet 2004, a délibéré pour reconnaître le caractère communautaire de cette ZAS.
En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de considérer cette Zone d'Activités Spécifiques comme d'intérêt communautaire, en vertu de l'article 7 paragraphe A-1-a des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

8- Définition de l'intérêt communautaire pour la création d'un pôle de la Céramique à La Chapelle des Pots..

La Communauté de Communes du Pays Santon dispose sur son territoire d'un riche patrimoine culturel autour de la Céramique : La Chapelle des Pots et ses potiers ; Vénérand et ses vestiges de fours, le Port Berteau de Bussac sur Charente et ses vestiges de bateaux, Saintes et Bernard PALISSY.
Forte de ce constat, la commune de la Chapelle des Pots engagea en 2000, une étude sur la réalisation d'un « Pôle de la céramique » sur son territoire. Cette réflexion se réalisa sous le contrôle d'un comité de pilotage qui associait professionnels, collectivités locales et un comité scientifique présidé par le Professeur CHAPELOT. Le résultat de cette réflexion aboutit à affirmer que la création d'un pôle de la céramique est une opération viable même avec des hypothèses de fréquentation annuelle très pessimistes (17 000 visiteurs) ; actuellement, il y aurait plus de 50.000 visiteurs par an chez l'entreprise ALEXIU.
Suite à la réflexion menée par l'ensemble des délégués fin 2003 début 2004 sur la définition du projet communautaire, il apparaît que ce projet initié par la commune de la Chapelle des Pots présente les caractéristiques prédéfinies pour reconnaître l'intérêt communautaire :
- Renforcer et développer l'identité de la Communauté de Communes du Pays santon.
- Valoriser et dynamiser le tourisme local (notre territoire « La Saintonge » sera connu au niveau national et international grâce aux œuvres de Bernard PALISSY).
- Bâtir une filière économique et sociale destinée au grand public en valorisant la filière « Métiers d'Art en Poitou-Charentes » et permettre ainsi l'installation d'Artisans Céramistes, en organisant des formations à destination des adultes et des scolaires.
Ainsi, conformément à l'article L5214-16 alinéa 4-IV du Code Général des Collectivités Territoriales et au souhait des membres du Conseil communautaire, lors de leur réunion du 1er juillet 2004, de solliciter l'ensemble des communes adhérentes sur le caractère communautaire de ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de considérer ce projet de création du « Pôle de la céramique » sur la commune de la Chapelle des Pots comme d'intérêt communautaire en vertu de l'article 7 paragraphe B-3 des statuts de la

Communauté de Communes du Pays Santon.
Le Conseil municipal accepte cette proposition.

9- Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population de janvier 2005.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il avait été informé par courrier du 20 avril 2004 que la Commune aurait à procéder en 2005 à l'enquête de recensement de la population telle que prévue par les nouvelles dispositions. De ce fait, il convient de désigner une personne qui sera l'interlocuteur direct de l'INSEE appelé «coordonnateur communal». Le Conseil municipal propose Madame Marie-Claude ALLINAND, Secrétaire de Mairie.

10- Branchement d'un tarif jaune à la salle municipale : signature de la convention de servitudes avec EDF.

Le Maire rappelle au Conseil qu'il a été décidé de modifier le tarif bleu de la salle municipale en tarif jaune. Il donne donc lecture de la convention de servitudes établie entre EDF et la Commune. Le Conseil émet un avis favorable quant aux termes de la dite convention et autorise le Maire à la signer et à entreprendre toutes démarches nécessaires à ce nouveau branchement.

11- Stage et formation emploi-jeune.

Le Maire informe le Conseil municipal que des organismes proposent des formations pour les salariés qui ont signé un contrat emploi-jeune auprès des collectivités locales. Monsieur MARCHAIS fait savoir au Conseil municipal que Monsieur Olivier LEROY est intéressé par diverses formations. L'une concerne les regroupements thématiques, l'autre la méthodologie et le management de projet. Leur coût sera atténué par une aide financière du Conseil Régional à hauteur de 70%. Le Conseil municipal accepte ces propositions. Il en est de même pour la participation à «Natura 2000 – Ligue des Oiseaux» qui organise le Forum des Marais Atlantiques.

12- Fontaine des Guilloteaux : curage du fossé.

Monsieur MARCHAIS rappelle au Conseil municipal qu'un courrier avait été adressé à chaque propriétaire riverain du ruisseau des Guilloteaux pour leur demander l'autorisation de procéder au nettoyage du fossé. Il présente le devis qui s'élève à 2 150 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition et souhaite que les travaux soient réalisés dès que possible.

13- C.E.S Agrippa d'Aubigné : complément à la subvention déjà accordée.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il avait été décidé lors de la réunion du 30 juin d'accorder une subvention au C.E.S d'Aubigné pour la Classe Nature, Patrimoine et Socialisation, à hauteur de 15 € par élève. 17 élèves avaient été recensés à l'époque. Or, il s'avère que 6 autres élèves figurent sur la liste émise par le Collège à la rentrée de septembre. Le Conseil décide donc d'accorder 90 € de subvention complémentaire.

14- Soirée Théâtrale du 8 octobre : prix des entrées.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une soirée théâtrale sera organisée à la salle municipale le 8 octobre à 21H. Le Conseil municipal décide de fixer le prix des entrées à 5 € pour les adultes et de prévoir la gratuité pour les enfants.

15- Acquisition d'une auto-laveuse.

Le Maire présente au Conseil municipal le devis établi pour la fourniture d'une auto-laveuse qui sera utilisée aussi bien pour le nettoyage de la salle municipale que pour celui du groupe scolaire. Le devis s'élève à 2 392 €. Le Conseil municipal accepte cette acquisition.

16- Présence postale territoriale.

Le Conseil municipal de BUSSAC SUR CHARENTE

Considérant qu'au terme d'un processus de réduction, transformation, dégradation de la présence postale, engagé depuis plus de dix ans, le point au-delà duquel le service public postal ne sera plus assuré dans un grand nombre de communes rurales est atteint, interdisant à celles-ci toute possibilité de développement et menaçant les plus faibles dans leur existence,

Considérant l'échec jusqu'à ce jour des tentatives des élus locaux pour aboutir, en concertation avec la Poste et l'Etat, à une solution permettant à la fois l'évolution des modalités de la présence postale territoriale et le maintien de celle-ci à un niveau suffisant,

Considérant, tout au contraire, la volonté de la Direction Nationale de la Poste, relayée par les Directions Départementales, d'imposer à très court terme, sans autre concertation que de façade avec les élus, des modifications substantielles du réseau postal (abandon d'une partie des services, sous-traitance des missions résiduelles à des opérateurs privés, mise à contribution financière des communes),

Considérant que le projet de loi relatif à la régulation des activités postales et celui relatif au développement des territoires ruraux actuellement en discussion au Parlement définissent de nouvelles modalités de concertation entre les élus locaux, la Poste et l'Etat, dans un sens laissant espérer une meilleure expression des élus et une plus grande cohérence des décisions, s'agissant des services publics et des services de proximité,

Considérant que le projet de loi relatif à *la régulation des activités postales* prévoit qu'au « *moyen de son réseau de point de contacts et en complément de ses prestations de service universel, la Poste contribue à l'aménagement et au développement du territoire national* », donc que la présence postale territoriale est une mission de service public assurée par la Poste, en complément du service universel,

Considérant que le projet de loi relatif à *la régulation des activités postales,* à travers

Considérant que si le service universel est financé par ce qui reste du monopole, le service public a un coût et qu'il ne peut être laissé à la charge de la Poste dont l'activité se déploie désormais dans le champ concurrentiel,

un amendement d'origine sénatoriale, prend acte de l'existence du *«fonds postal national de péréquation territoriale* », prévu à l'article 3.1 du *«contrat de performance et de convergences»* signé le 13 janvier 2004 entre la Poste et l'Etat et prévoit un avenant fixant « les ressources et les modalités d'emploi» de ce fonds,

Considérant les actions multiples et de formes diverses des élus et des usagers des communes rurales dans les départements pour défendre leurs bureaux de poste menacés de réduction d'activité quand ce n'est pas de fermeture,

Considérant le « Manifeste des élus locaux pour des services publics de proximité équitables et performants» signé par l'AMF, l'AMRF et l'ensemble des associations d'élus de France le 14 avril 2004 au Sénat,

Considérant la Motion « assurer la présence postale territoriale» adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale de l'AMRF réunie le 18 avril 2004 à Lyon,

Exprime sa ferme opposition à toute réduction de la présence postale territoriale, à toute transformation de la forme de celle-ci ne résultant pas d'un accord entre la Poste et les élus,

Apporte son soutien aux actions engagées localement et de leur propre initiative par les élus ruraux pour défendre la qualité du service public dans leur commune,

Demande au Gouvernement de décréter un moratoire des projets de modification du réseau et de la présence postale territoriale, engagés par la Direction de la Poste, tant que les nouvelles règles de concertation entre elle et les élus locaux ne seront ni connues, ni mises en œuvre,

Demande à la représentation nationale, députés et sénateurs, d'adopter l'amendement suivant dans le cadre du projet de loi relatif à la *régulation des activités postales* et/ou du projet de loi relatif au *développement des territoires ruraux:*

« *Un fonds postal national de péréquation territoriale est créé. Il assure le financement de la mission de service public d'aménagement et de développement du territoire confiée par la loi à la Poste. Il garantit la pérénité d'un maillage du réseau postal correspondant aux besoins des usagers et des communes. Les évolutions des formes de la présence postale sur le territoire seront conduites selon les modalités prévues par la loi dans le souci d'une amélioration de la qualité du service rendu et du principe d'égalité des droits des citoyens. La loi de finances la plus proche fixera le montant et les modalités de financement de ce fonds.* »,

Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, la proposition d'amendement de l'AMRF au projet de loi relatif à la *régulation des activités postales* et/ou au projet de loi relatif au *développement des territoires ruraux.*

17- Acquisition d'un tracteur : demande de DGE sur le reliquat 2004 ou sur les crédits 2005.

Le Maire attire l'attention du Conseil municipal sur la nécessité d'acquérir un nouveau tracteur le plus vite possible. Il présente une proposition établie par RENAULT AGRICULTURE, pour un montant de 43 056 € T.T.C. soit 36 000 € H.T. Le Conseil municipal sollicite donc une aide au titre de la D.G.E.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2004

1- Décisions modificatives.

a)Vote de crédits supplémentaires dans différents chapitres de la section de fonctionnement

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires dans différents chapitres de la section de fonctionnement. Il propose leur inscription de la manière suivante :

C/60621	=	+ 1 500 €
C/60632	=	+ 2 000 €
C/61522	=	+ 6 500 €
C/6411	=	+ 4 000 €
C/6451	=	+ 3 000 €
C/6453	=	+ 2 500 €
C/6531	=	+ 2 200 €
C/65738	=	+ 1 000 €
C/6459	=	+ 7 600 €
C/7381	=	+ 7 500 €
C/022	=	- 7 600 €

Le Conseil municipal accepte ces propositions

b) Vote de crédits supplémentaires

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 8 septembre par laquelle il a décidé de verser une subvention complémentaire au Collège A. d'Aubigné pour le déplacement des 6ème en classe de Nature, Patrimoine et Socialisation. Il convient de voter les crédits supplémentaires de la manière suivante :

C/65738	=	+ 90 €
C/651	=	- 90 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

c) Ouverture de crédits suite au vol de la tondeuse.

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 8 septembre relative au reversement aux Ets TARDY de la somme perçue de l'assurance, suite au vol de la tondeuse qu'ils nous avaient prêtée. Il informe le Conseil qu'il convient d'ouvrir les crédits de la manière suivante :

R.	C/758	=	+ 4 000 €
D.	C/758	=	+ 4 000 €

Le Conseil municipal accepte ces propositions

d) Décision modificative Salle Municipale : travaux d'aménagement scénique et travaux liés à l'abonnement Tarif Jaune : vote de crédits supplémentaires.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que des travaux complémentaires ont été réalisés à la Salle Municipale, suite à sa restructuration. L'aménagement scénique et l'abonnement au tarif jaune décidés par le Conseil lors de réunions précédentes nécessitent le vote de crédits supplémentaires de la manière suivante :

D.	C/2313-165	=	+ 35 000 €
D.	C/2313-163	=	- 3 294 €
D.	C/2151-167	=	- 5 000 €
D.	C/2188-170	=	- 2 500 €
D.	C/022	=	- 24 206 €
D.	C/023	=	+ 24 206 €
R.	C/021	=	+ 24 206 €

Le Conseil municipal accepte ces propositions

e) Opérations d'ordre budgétaire : S.D.E.E.R

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu pour les opérations d'ordre budgétaire liées à l'intervention du SDEER de procéder à l'écriture suivante :

D. C/2315	=	18 204,68 €
R. C/16876	=	9 102,34 €
R. C/1326	=	9 102,34 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition

2- P.L.U : Arrêt du Projet et bilan de la concertation.

a) Arrêt du projet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (par révision du POS) a été prescrite par délibération en date du 15 octobre 2002 et indique à quelle étape de la procédure il se situe.

Il rappelle les motifs de cette révision, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Il explique les choix d'aménagement qui ont été faits et précise pour chacune des zones les règles d'urbanisme qui s'appliqueront.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-6 à L 123-13 relatifs à la procédure de révision d'un Plan local d'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R 123-18 ;

Vu la délibération en date du 15 octobre 2002 ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (par révision du POS) et ayant défini les modalités de la concertation ;

Vu le débat en date du 24 mai 2004 ayant eu lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;

Vu la délibération en date du 20 octobre 2004 ayant tiré le bilan de la concertation ;

Vu le projet de Plan local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal et notamment son rapport de présentation, son Projet d'Aménagement et de Développement Durable, ses orientations d'aménagement, ses documents graphiques, son règlement et ses annexes ;

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être arrêté puis notifié aux personnes publiques mentionnées aux articles L 121-4, L 123-6 et L 123-9 du Code de l'Urbanisme;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'ARRETER LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE BUSSAC SUR CHARENTE (ELABORE PAR REVISION DU POS) TEL QU'IL EST ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION.

La présente délibération accompagnée du projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiquée pour avis :

- à M. le Sous-Préfet ;
- aux personnes publiques associées à son élaboration ;
- à Mme la Présidente du Conseil Régional, à M. le Président du Conseil Général, à M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, à M. le Président de la Chambre d'Agriculture, à M. le Président de la Chambre des Métiers ;
- à M. le Président du Syndicat de Pays de la Saintonge Romane ;
- aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés qui en ont fait la demande.

Conformément à l'article R 123-18 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d''un affichage en mairie durant 1 mois.

b) Bilan de la concertation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (par révision du POS) a été prescrite par délibération en date du 15 octobre 2002. Cette délibération avait défini les modalités de la concertation à mener avec la population (habitants, associations locales et autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole).

Monsieur le Maire expose les actions menées pour réaliser cette concertation :

- affichage en mairie de panneaux réalisés par le bureau d'études CREA durant toute la durée de la concertation ;
- mise à disposition du public d'un registre ;
- organisation de réunions publiques ;
- publication d'articles dans le bulletin municipal.

Il indique les conditions dans lesquelles s'est déroulée la concertation, les observations émises et les modifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme durant cette concertation.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-6 à L 123-13 relatifs à la procédure de révision d'un Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 300-2 relatif à la concertation;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R 123-18 ;

Vu la délibération en date du 15 octobre 2002 ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (par révision du POS) et ayant défini les modalités de la concertation

Considérant que les résultats de la concertation sont intégrés dans le projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de clore la phase de concertation.

La présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet et affichée en mairie durant 1 mois.

3- Participation d'une employée à une manifestation communale.

Le Maire informe le Conseil municipal que Madame Carole BRETAUD accepte de prêter son concours lors d'une manifestation municipale de novembre. Les heures qui seront effectuées lui seront réglées au vu du contrat d'engagement qui sera pris juste avant la manifestation. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

4- Travaux de tronçonnage et de débardage dans la vallée de Rochefollet : réalisation par les Brigades vertes.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de prévoir, comme il en avait été convenu précédemment, la réalisation de travaux de tronçonnage et de débardage dans la vallée de Rochefollet. Il propose d'avoir recours aux Brigades Vertes. Il présente le devis d'un montant de 913,92 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition et charge le Maire de faire entreprendre les travaux.

5- Aménagement d'une piste cyclable le long de la RD 114 : approbation et début de la consultation.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été décidé d'aménager une piste cyclable le long de la RD 114, à hauteur de « La Guérie ». Il présente le dossier de consultation des entreprises au Conseil qui l'approuve à l'unanimité. Le Conseil municipal autorise le Maire à lancer la consultation et à signer le marché à venir ainsi que les pièces administratives et techniques s'y rapportant.

6- Effacement des réseaux BT et France Télécom : demande de mise à l'étude d'une 3ème tranche.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la 1ère convention avec le SDEER pour la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux concernait le Vieux-Bourg – La Croix et la 2ème concernait les Guilloteaux et les axes adjacents (Chemin des Pins, Chemin des Chaumes et Chemin des Barrats). Il propose au Conseil Municipal de solliciter une étude pour un 3ème lieu-dit de la Commune. Le Conseil Municipal, après délibération, décide de solliciter cet enfouissement de réseaux sur le secteur de « l'Espérance » et des « Motillons » tels que définis sur le plan qui sera adressé au SDEER.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour cette étude.

7- Prime de fin d'année allouée au personnel communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis quelques années une prime de fin d'année est allouée au personnel communal. Dans un souci d'équité avec les agents intercommunaux le Maire propose au Conseil de revaloriser la prime et d'allouer aux agents cotisant au 1% solidarité un montant brut de 707,00 € pour un temps plein et pour les agents ne cotisant pas au 1% solidarité un montant de 700,00 € brut pour un temps plein. Le Conseil municipal accepte ces propositions.
Un tableau indiquant les montants bruts de la prime attribuée à chaque agent est annexé à la présente délibération.

8- Question diverse.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du Décret N°2004-926 du 1er septembre 2004 qui fixe les modalités de recueil, de transmission et d'utilisation des données nominatives aux personnes âgées et aux personnes handicapées bénéficiaires du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'informer les habitants de la finalité de ce registre qui est exclusivement limité à la mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence institué par l'article L 116-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, comme le stipule l'article 1er du dit décret. Les personnes à inscrire sur le registre nominatif sont :
1) les personnes âgées de 65 ans et plus
2) les personnes mentionnées au second alinéa de l'article L 113-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles
3) les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II de Code de l'action Sociale et des Familles ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base.
Cette inscription n'interviendra qu'après accord écrit de la personne concernée.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2004

1- Décisions modificatives.

a) Ouverture de crédits supplémentaires à l'opération 170

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir l'inscription de crédits supplémentaires à l'opération 170 : il précise en effet que le copieur de l'école et le lave-vaisselle du restaurant scolaire pourraient nécessiter un remplacement. Aussi, propose-t-il au Conseil municipal l'inscription de crédits de la manière suivante :

D.	C/678	=	- 10 000 €
D.	C/023	=	+ 10 000 €
R.	C/021	=	+ 10 000 €
D.	C/2188-170	=	+ 10 000 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition

b) Vote de crédits au C/673

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une recette (subvention de l'Inspection Académique pour repas enseignants) a été perçue à tort par la Commune. Il convient donc de rétablir la situation et de restituer la somme due. Il propose de voter des crédits de la manière suivante :

C/673	=	+ 80 €
C/6182	=	- 80 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

2- Sinistre du tracteur : acceptation de l'indemnisation proposée par la Compagnie d'Assurance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le sinistre survenu sur le tracteur

communal en date du 4 juin 2004. Après expertise, la Compagnie d'Assurance propose une indemnisation de 1614,60 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition et décide d'inscrire cette recette au B.P. 2005.

3- Recensement de la population en 2005 : recrutement des agents recenseurs.

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de recruter deux agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2005.
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,
Vu la loi n°2002-276 du 27 février relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de recruter deux

agents recenseurs. En application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers, il convient de créer 2 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 20 janvier 2005 au 19 février 2005.

4- Location de la salle municipale : proposition d'un forfait ménage.

Le Maire propose au Conseil municipal qu'à compter du 1er janvier 2005, les locataires de la salle municipale aient la possibilité de faire réaliser le ménage par un agent d'entretien. Il propose un forfait de 40 € s'il n'y a que la Salle Municipale et 50 € s'il y a la salle municipale et la pièce de réchauffement. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

5-Tarifs de location de la salle municipale au 01/01/2006.

Le Maire propose au Conseil municipal de réviser les tarifs de la salle municipale chaque année à compter du 1er janvier 2006. Sachant que les locations de l'année 2005 sont déjà engagées, il propose au conseil de fixer d'ores et déjà ceux de 2006.

*** Autres types d'associations bussacaises :**

	Journée	Week-end
Sans chauffage	75 €	115 €
Avec chauffage	95 €	135 €

*** Particuliers extérieurs à la Commune**

	Journée	Week-end
Sans chauffage	150 €	225 €
Avec chauffage	190 €	265 €

*** Toutes associations à but lucratif ou groupe extérieur à la Commune**

	Journée	Week-end
Sans chauffage	225 €	375 €
Avec chauffage	265 €	410 €

*** Location pour vin d'honneur**
Sans chauffage : 40 €
Avec chauffage : 50 €
*** Droit de stationnement**
Véhicule de – de 3 tonnes : 6 €/h
Véhicule de 3 tonnes et plus : 10 €/h
Pour un stationnement régulier : 3 €/h
Les autres tarifs restes inchangés.
Le Conseil municipal accepte ces nouveaux tarifs.

6-Transformation d'un poste d'agent d'entretien en poste d'agent d'entretien qualifié et modification du tableau des effectifs.

Le Maire propose au Conseil municipal la transformation d'un poste d'agent d'entretien en un poste d'agent d'entretien

qualifié. Le Conseil municipal accepte cette proposition.
La date d'effet de la nomination sera le 1er février 2005.
Le tableau des effectifs est modifié en conséquence et se compose comme suit :
Secrétaire de Mairie : 1 TNC
Agent administratif : 1 TNC
Agent d'entretien qualifié : 3 dont 1 TC et 2 TNC
Agent d'entretien : 4 dont 1 TNC et 3 TC

7- Journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : décision de l'assemblée délibérante.

La loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées prévoit dans son article 1er qu'une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les salariés et de la contribution prévue au 1° de l'article 11 de la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées pour les employeurs.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose que cette journée supplémentaire de travail non rémunérée soit laissée au choix du salarié. Cette journée sera déduite des congés. Le Conseil municipal accepte cette proposition. En tout état de cause, le lundi de Pentecôte restera un jour non travaillé, sauf nécessités de service.

8- Acquisition de terrain.

Le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur SCHLOMKA accepte de vendre à la Commune la parcelle cadastrée section AD N°205 d'une superficie de 148m² pour la somme totale de 45,88 € TTC (soit 0,31€ le m²). Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

9- Enfouissement des réseaux : demande de subvention auprès du Conseil Général.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a déposé auprès du SDEER et de France Telecom une demande d'enfouissement des réseaux dans les hameaux des Chaumes et des Bacheliers. Au vu du devis, le Conseil municipal sollicite du Conseil général une aide financière au taux le plus élevé au titre du fonds de revitalisation des petites communes rurales. Le Conseil municipal sollicite une dérogation autorisant le démarrage des travaux avant l'obtention de l'arrêté attributif. Il faudra plusieurs années pour réaliser cet enfouissement sur l'ensemble du territoire communal. Il s'agit donc de la première tranche.

10- Questions diverses.

1) le Maire informe le Conseil municipal de la signature du document transmis par le géomètre (modificatif parcellaire) pour le quéreux sis aux Guilloteaux.
2) Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un questionnaire sera remis à chaque foyer en même temps que le journal municipal pour une enquête sur le Plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels.

Etat civil



Naissances

Bussac-info est heureux de saluer la venue de :

-Yan BARITEAU né le 31 août 2004, fils de M. Bruno BARITEAU et Mme Stéphanie BIROT, 4 Impasse de la Cuelle.
-Jérémy POLETTE né le 15 septembre 2004, fils de M. Michel POLETTE et Mme Anne-Laure SAULNIER, 104 C Route des Jarry.
-Gabin ANTONIN né le 24 septembre 2004, fils de M. Sébastien ANTONIN et Mme Natacha MORISSONNEAU, 272 B Route du Val de Charente.
-Inès MILLET née le 25 septembre 2004, fille de M. et Mme MILLET David, 43 B Chemin des Guilloteaux.
- Mathys BRILAC né le 7 octobre 2004, fils de M. et Mme BRILAC Thierry, 175 Route du Val de Charente.

Jérôme COUTEAU et Aurélie GEAY,
M et Mme Bernard COUTEAU et M et Mme Bernard DUMAINE,
Sont heureux de vous faire part de la naissance de leur fille et petite-fille ILONA
née le 28 septembre 2004 à Saintes .

Décès

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances à la famille de :

- Georgette BRUNETEAU veuve HERVE décédée à SAINTES le 1er novembre 2004.

Décès hors Commune

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances à la famille de :

-Roland DORIAT décédé à Paris le 6 décembre 2004

Recensement militaire

Il est obligatoire à 16 ans pour les filles et les garçons.
Jeunes gens nés en janvier, février, mars, avril 1989, présentez-vous en mairie, munis du livret de famille dès la date anniversaire de vos 16 ans. Cette démarche est indispensable pour pouvoir assister à la journée d'appel à la préparation à la défense mais aussi pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



A propos de l'ADSL à Bussac

Vous êtes nombreux à interroger les secrétaires de mairie à propos de l'ADSL à Bussac....
Vous avez sans doute lu le bulletin du Conseil Général dans lequel le Président Belot affirme que le département sera totalement couvert fin 2005.
Actuellement, les informations disponibles sont les suivantes : la majorité du territoire de la commune dépend du central France Télécom de Saintes rive droite et de celui de Taillebourg pour la partie proche de St Vaize. Depuis plusieurs semaines, certains (proches de la rive droite) ont la possibilité de bénéficier de l'ADSL et d'autres peuvent en disposer depuis peu (après la mise en service du central de Taillebourg).
En fait, la commune est en bout de réseau et la puissance du central de la rive droite est insuffisante pour irriguer les postes des nombreux internautes.
Le Président du Conseil Général est conscient des difficultés actuelles dans certaines zones qualifiées de zones d'ombre et il est très bien informé comme tous les élus de la situation.
Nous sommes début 2005 et il reste un an au Conseil Général pour tenir son engagement ; la municipalité et votre conseiller général travaillent afin de progresser le plus vite possible vers une meilleure diffusion de cette technologie au moindre coût pour la collectivité. L'intérêt général commande d'être encore patient quelques mois car la technologie progresse à pas de géants ; il est probable que la puissance du central de Saintes soit renforcée et que de nouvelles technologies soient utilisées pour aider à une diffusion maximale de l'ADSL sur le territoire de la commune.
La Municipalité met à la disposition des habitants un ordinateur connecté à internet(malheureusement sans ADSL), accessible aux heures d'ouverture de la bibliothèque et sous le contrôle d'un adulte bénévole lorsque c'est un jeune qui en a besoin.

Vous pouvez joindre la Mairie :

Aux heures d'ouverture au public :
Le lundi : De 9h à 12h et de 17h à 18h
Du mardi au vendredi : 14h à 18h
Par téléphone : 05.46.93.11.11 (Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h)
Par e-mail : mairie@bussac-sur-charente.fr
Par fax : 05.46.93.92.32

Permanences des Elus

	Fonction	Jour	Horaires
Christophe DOURTHE	Maire	Jeudi	De 17 à 18h et sur rendez-vous
Françoise DURAND	1er Adjoint (affaires sociales)	Lundi	De 17 à 18h et sur rendez-vous
Jean-Luc MARCHAIS	2ème Adjoint (voirie)	Mercredi	De 17 à 18h et sur rendez-vous
Danièle PUBERT	3ème Adjoint (affaires scolaires)	Mardi	De 17 à 18h et sur rendez-vous
Bernard COUTEAU	4ème Adjoint (bâtiments)	Vendredi	De 17 à 18h et sur rendez-vous

Le recensement 2005 (publi-communiqué)

Commune de moins de 10 000 habitants recensée en 2005.

Toute la population vivant à Bussac sur charente sera recensée à compter du 20 janvier 2005.

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.
Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme Bussac sur Charente, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes - un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.
Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.
Bussac sur Charente fait partie du groupe de communes recensées en 2005.

À partir du 20 janvier 2005, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.
L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation.
Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 05.46.93.11.11.
Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site insee.fr à partir de septembre 2005.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Agent recenseur secteur Nord : **Valérie GAUDIN**





Agent recenseur secteur Sud : **Chantal JAROUSSEAU**

Dessiné par Serge RAUD suivant document cadastral

Tri sélectif.

Récapitulatif pour janvier, février, mars et avril 2005

Emballages recyclables Bouteille plastique, boîte métallique, brique, cartonnette	**Verre** Bouteille, bocaux, pots en verre	**Papiers** Journaux, magazines, prospectus
.....	.....	06 janvier
13 janvier	20 janvier	.....
27 janvier	.....	03 février
10 février	17 février	.....
24 février	.....	03 mars
10 mars	17 mars	.....
24 mars	.....	31 mars
07 avril	14 avril	.....
21 avril		28 avril

Pensez à sortir vos contenants le mercredi soir après 19 h00

Rappel : Ramassage des encombrants à domicile sur demande. Prendre rendez-vous au 05.46.98.07.19.
Les personnes qui souhaitent disposer de caissettes jaunes et bleues peuvent venir les retirer en mairie.
Des sacs plastiques jaunes (emballages recyclables) sont aussi à votre disposition.



Quantité de déchets ramassés sur le bord des chemins en une heure, sur un seul secteur !

La propreté de la commune, parlons en...

Bien qu'une amélioration du tri des déchets soit réelle au niveau des 2 points d'apport volontaire, des efforts restent encore à fournir sur quelques points :

- De trop nombreuses ordures sont encore déposées en dehors de leurs conteneurs et cela est strictement interdit même si ces derniers sont pleins.
- Certains déchets devraient être plutôt amenés en déchetterie comme des produits phytosanitaires, des produits électroménagers, des produits issus de travaux en bâtiment ou des produits recyclables comme le fer, le carton, le verre ou encore les végétaux.
-Des efforts doivent être consentis en ce qui concerne le recyclage du plastique (conteneur jaune) où beaucoup trop de produits non recyclables y sont déposés car seuls les bouteilles plastiques, les briquettes, les cartonnettes vidées de leur contenu, les boites métalliques nettoyées et les cannettes en aluminium sont acceptées. Les autres plastiques tel que les emballages, les sacs, sont à éviter.
- Enfin, même s'ils demeurent rares, des dépôts sauvages dans notre belle campagne sont encore à déplorer et le réflexe de jeter des déchets par les vitres des voitures n'est pas encore effacé du comportement de certains !

O. Leroy, *agent de valorisation de l'espace rural*

ORON INFO...

Hello, voilà de nos nouvelles….

Quoi de neuf depuis l'été ?
Le 26 sept. notre traditionnelle "Broche" au refuge du Chaney. Un moment sympa d'échange autour d'un excellent rôti à la broche préparé par Bernard et Susanne Gilliéron. L'après-midi a été consacré, au soleil, au tressage des chaînes d'oignons pour la Foire d'octobre.
Le 8 et 9 octobre, la Foire aux oignons a débuté par le souper du vendredi soir organisé à la cantine par notre société. Moules, frites (ou rôti). Une soirée assurée animée musicalement par le "Band d'Eden Hézer", un groupe de 8 musiciens, adultes mentalement handicapés, coatchés par 2 animateurs. Leur répertoire varié (Blues-Rock, chansons des années 60-70), leur talent, leur sensibilité ont attiré un nombreux public et l'ambiance a été extraordinaire. Pensez donc, les gens faisaient la queue dehors dans l'espoir d'une place et d'une assiette de moules à déguster sous la cantine. Désespérés quelques-uns se sont installés sur des tables à l'extérieur (merci à la météo). Les élèves de 8ème année, qui viendront à Bussac en mai 2005, ont proposé leurs desserts pour financer ce camp. Ils ont aussi rédigé un recueil de "Nouvelles policières" qu'ils ont également vendu cet automne. Le samedi, par un temps automnale ensoleillé à souhait, la journée s'est déroulée à vendre oignons, pâtisseries, raisins, soupe à la courge, ceci afin d'alimenter notre caisse. Le comité élargi se réunira dès janvier pour préparer le programme de votre venue en juillet, ce dont nous nous réjouissons déjà. D'ici-là recevez tous nos souhaits pour de belles fêtes de Noël et nos meilleurs vœux pour la nouvelle année !

Pour le Comité: Ivanna.



Ca s'est passé à Bussac...

Le maître tambour

Le vendredi 08 octobre 2004, l'auteur compositeur et musicien sénégalais Papé Pathe Dieye (ancien percussionniste de Manu Dibango) nous a fait l'honneur de venir se produire sur la nouvelle scène de la salle municipale.



Après le spectacle, les comédiens n'ont pas hésité à venir à la rencontre du public ; répondant aux diverses questions, racontant leur parcours et leurs rencontres artistiques (la plupart très impressionnantes), nous laissant même toucher aux différents instruments, souvent inconnus de notre oreille musicale : comme le ngoni, le kess-kess, le sanza, la bâton de pluie ou le bodhran.

Nous nous sommes ainsi laissés charmer par ces artistes au talent indiscutable, bercer par la culture et la musique africaine, guider pendant plus d'une heure vers le chemin de la sagesse, de l'imaginaire et de l'aventure.

Bravo à tous. Merci aux membres de la Compagnie « Art au Village » pour l'aide et le soutien apportés à la mise en place du spectacle, au Conseil Général et à la Saintonge Romane pour l'aide à la diffusion.



La justesse du regard, la véritable énergie créatrice du renommé metteur en scène Géry Defaire et les nombreux artistes (conteur, percussionnistes, danseurs...) ont su créer un véritable monde de poésie, d'émotion à l'interprétation de ce conte, et ont partagé avec une centaine de spectateurs venus applaudir ce soir là ces instants magiques.





Une Marseillaise un peu malmenée...



Le 11 novembre, nous nous sommes retrouvés, une centaine de Bussacais, jeunes et moins jeunes, au monument aux morts, afin d'honorer la mémoire des victimes de la guerre de 1914-1918.
Paul RHE et les enfants qui nous accompagnaient, ont rappelé les noms des anciens combattants de la commune morts au front lors des différentes guerres que notre pays a connues, et nous avons aussi pensé aux veuves et aux orphelins, très nombreux.
Le Maire a lu, comme chaque fois le discours du Ministre des Anciens Combattants, puis nous avons dit l'hymne National, la Marseillaise. La prochaine fois, nous la chanterons, car la dire nous a paru plus difficile que la chanter…







Vœux Municipaux pour 2005

Après un repas de fin d'année qui a réuni le personnel communal et les élus au restaurant scolaire, le Maire a tenu à inviter, pour les remercier de leur dévouement, toutes les personnes qui oeuvrent pour le bien de la commune .
Personnel, bénévoles et élus se sont donc retrouvés autour d'un verre, dans la salle du conseil municipal.



Enduro du pays santon



Le 10 octobre dernier a eu lieu la 4ème édition de l'enduro du pays santon. 2004 a été un bon millésime. 350 pilotes avaient sollicité un engagement pour participer à cette épreuve qui est une référence dans le calendrier motocycliste. Le parcours, de part sa diversité procure aux concurrents les vraies valeurs de ce que doit être un rallye moto tout terrain, ce qu'ils ne retrouvent pas sur les autres épreuves. Le parcours, long de 65 km, était tracé sur les communes de Le Douhet, Juicq, St Hilaire de Villefranche, Fontcouverte et Bussac sur Charente.
Parmi les 290 pilotes ayant pris le départ, il y avait 3 bussacais : Alain Durand, Frédéric Guinot et Nicolas Renouleaud. Tous les 3 participaient dans la catégorie « Nationaux B » en effectuant 2 fois les 65km du parcours.
Le spectacle était entièrement gratuit, et tout au long de la journée, chacun a pu voir évoluer les pilotes, notamment sur la « spéciale banderolée » tracée à l'entrée du bourg.
Sans le soutien des Maires des communes traversées, des propriétaires, des riverains, du Conseil Général, du Pays de saintonge Romane et des nombreux bénévoles, cette épreuve ne pourrait avoir lieu.
Merci à tous pour leur partenariat et rendez-vous le 9 octobre 2005 pour la 5ème édition !
L'organisation





A propos du plan local d'urbanisme (PLU)



Le septembre dernier le Maire et le conseil municipal ont présenté le projet définitif du plan local d'urbanisme avant de le voter et de transmettre les documents aux différents services de l'Etat.
Environ 150 personnes ont répondu à l'invitation des élus et le projet a été présenté par Melle Stéphan, M Labbé, er M. le Maire.
L'urbanisation sera réalisée avant tout, le long de la RD 114 et vers les guilloteaux et montvollant ; En effet, l'étude du schéma d'assainissement a révélé le besoin de densifier l'habitat sur ces zones pour réduire le coût de l'assainissement.
La RD114 fera l'objet de travaux et d'aménagements de sécurité afin de permettre la circulation protégée des piétons et des cyclistes ; les arrêts de bus seront isolés de la voie de circulation pour que les enfants montent et descendent des cars en toute tranquillité.
Les villages seront urbanisés plus tard compte tenu de la nécessité de renforcer le réseau d'adduction d'eau et de mettre en place une défense incendie raisonnable.
Quelques emplacements réservés ont été notés afin de permettre la réalisation de projets que les élus ont commencé à élaborer mais qui seront prêts dans un avenir un peu plus éloigné.
Les sites et les vestiges à protéger sur le plan du patrimoine ont été listés et déclarés.
La nature, les haies, les terres agricoles seront préservées selon des recommandations que les élus ont décidé afin de garder le caractère rural de la commune.



Le point sur les travaux.

Sur la route de Maisonneuve, au niveau du chemin du Paviot, des travaux d'écoulement des eaux pluviales vont être réalisés. Ils permettront de canaliser les eaux qui descendent du chemin de la Piffeterie.

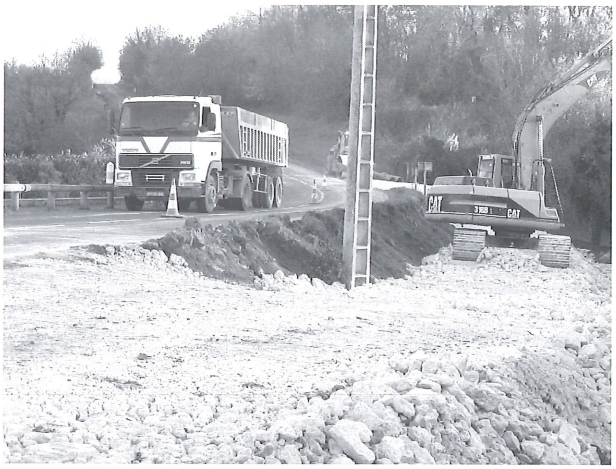
Les trois chemins retenus par la commission voirie ont été gravillonnés en novembre.
Par contre, les conditions météo n'ont pas permis de réaliser le programme de point à temps automatique. Ces travaux seront effectués en priorité par le Syndicat départemental de la voirie dès le printemps 2005.

Des travaux prévus de longue date par l'équipe municipale sont en train de se réaliser en cette fin d'année 2004.
La première tranche de l'enfouissement des réseaux a débuté sur le Chemin de Chaumes. Elle se terminera début 2005.
Les tranches suivantes qui englobent le Chemin des Pins et les Guilloteaux devraient débuter fin 2005.





Les aménagements des bas-côté de la traversée de la commune se poursuivent sur la route départementale 114. Des bordures ont été posées entre la Croix et Chez Berteau. D'autres le seront jusqu'aux Motillons.
Le virage de Chez Berteau va recevoir une glissière de sécurité après l'élargissement de l'emprise de la route afin de pouvoir dans l'avenir créer une piste cyclable.



La consultation des entreprises pour la réalisation d'une piste cyclable entre la route de Beauchail et le Chemin de la Closnerie est lancée. Nous espérons la réalisation des travaux pour le début d'année 2005. Ce dossier a été lancé en 2001, mais les études et les demandes de subventions nécessitent des délais importants.
La réalisation de ces travaux permettra un cheminement plus aisé et de meilleures conditions de sécurité sur les bas côtés de la route départementale.



Brigades vertes

En accord avec la municipalité de Saint Vaize, les Brigades vertes sont intervenues, à notre demande, sur le ruisseau de Rochefollet. Depuis la tempête de 1999 de nombreux arbres gênent l'écoulement de l'eau et le ruisseau s'envase de plus en plus.

Pour cette première tranche de travaux, nous avions souhaité une intervention d'une semaine pour une équipe de huit employés et leur encadrant. Le travail à réaliser est considérable et se déroule dans des conditions difficiles. Le professionnalisme de ces équipes est remarquable, les travaux s'effectuent dans des conditions de sécurité maximales.

L'expérience sera à renouveler dès que possible.









Fontaine des Guilloteaux

Les soins apportés à la Fontaine des Guilloteaux se sont poursuivis.

L'équipe du SAS est venue installer les pierres qui recouvrent les parapets du pont. Ces pierres achetées par la commune ont été taillées par les équipes de l 'association le SAS dans le cadre de leur formation. Elles ont ensuite été patinées selon les techniques préconisées par les spécialistes des Bâtiments de France.

Le fossé qui sert d'exutoire à la fontaine a été curé pour permettre un meilleur écoulement des eaux. Ce fossé et les ouvrages d'arts situés sous la route départementale et sous la voie ferrée conditionnent l'évacuation des eaux pluviales recueillies dans la vallée de Montvollant, c'est pourquoi une attention toute particulière est apportée à ce secteur.

Pour terminer, dans le cadre de la mise en valeur du petit patrimoine rural, la fontaine et le lavoir ont été mis en lumière. Quatre points lumineux ont été installés, dont certains immergés. Cet éclairage fonctionne en même temps que l'éclairage public.

Voici un petit échantillon des arbres insolites ou remarquables de notre commune. Si vous avez connaissance de l'existence d'autres arbres de ce type, je vous serais reconnaissant de m'en informer.

Olivier Leroy, agent de valorisation de l'espace rural



Une nouvelle espèce : un conifeuillu !
(chemin du petit Freuche)



Un vieux châtaignier
(chemin du Grand Fief)



Les grands peupliers du marais de Rochefollet



Un frêne têtard dans les prairies de la Charente



Les cheveux des saules pleureurs baignant dans la Charente (la Grande Porte)



Les mêmes saules pleureurs en été



Un châtaignier mort (chemin de la pifetterie)



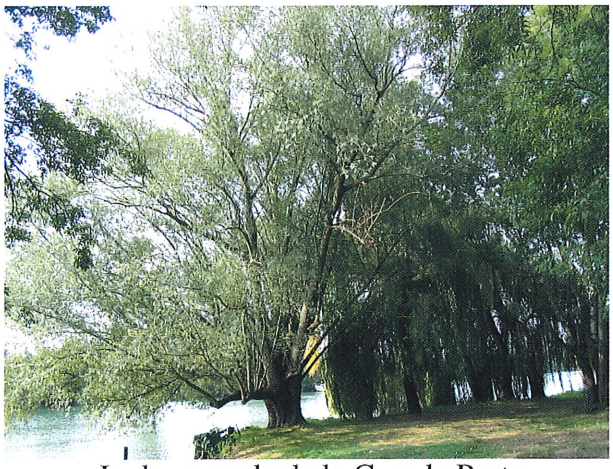
Un vieux tronc qui a vécu bien des soucis !
(les Deaux)



Un vieux chêne têtard prisonnier !
(Les Deaux)



Un tronc qui baille !
(Les Deaux)



Le beau saule de la Grande Porte



Le noble chêne vert du Bois Chapeau

Espaces verts

Profitant de l'automne, les massifs de la commune ont été réaménagés. Certaines plantes ayant eu tendance à mal vieillir, elles ont été remplacées.
Sur la place des commerces, les arbres qui restaient avaient des racines bien envahissantes et faisaient des dégâts sur les trottoirs voisins. Ils ont été abattus et remplacés par une haie de prunus et abélias.



Travaux à l'école

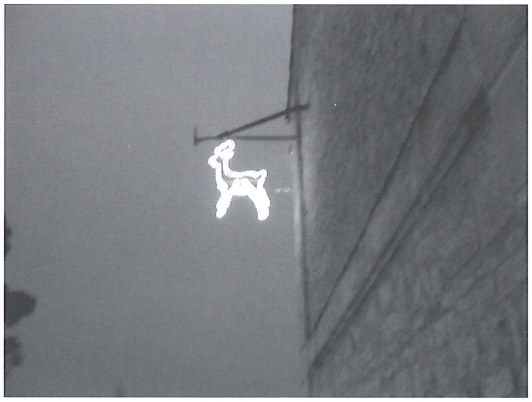
Les vacances de la Toussaint ont permis la réalisation de divers travaux à l'école. Les jeux de cour ont été revus et quelques pièces ont été changées.
L'école a été raccordée sur le nouveau compteur électrique de la salle municipale. Cela permet de réduire les coûts d'abonnement.

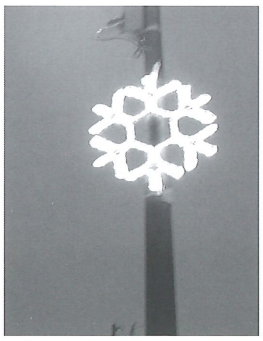




Décorations de Noël

La traversée de la commune s'est enrichie cette année de nouvelles décorations de Noël. L'installation de nouvelles prises sur les points d'éclairage public permet de recevoir des guirlandes supplémentaires. Cette année ce sont dix nouveaux points qui ont ainsi été installés. Ce programme devrait se poursuivre et s'étendre à d'autres secteurs de la commune.
Mais les efforts des habitants de la commune sont également à souligner, cette année de très nombreuses maisons ont été décorées de manière très originale faisant la joie des promeneurs nocturnes.
Malheureusement les quelques photos qui devaient paraître dans Bussac info ne sont pas très réussies





Défrichement et coupes de bois : nouvelles dispositions légales.

La Préfecture de Charente-Maritime vient de nous adresser trois arrêtés préfectoraux, en date du 18 novembre 2004, portant sur de nouvelles dispositions applicables aux défrichements et coupes d'arbres dans le département de Charente-Maritime.
- un arrêté fixant le seuil de surface des massifs boisés à partir duquel une autorisation de défrichement est requise quelle que soit l'importance du défrichement,
- un second arrêté visant à encadrer les coupes d'arbres dans les propriétés boisées ne disposant pas de garanties de gestion durable,
- enfin unarrêté d'autorisation de coupes par catégories pour les espaces boisés classés dans les plans d'occupation des sols (POS) et les plans locaux d'urbanisme (PLU)

Les deux premiers sont issus de la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 et visent à mieux protéger les bois et forêts.
Le troisième remplace un arrêté préexistant datant de 1979 devenu obsolète. Il énumère les abattages et coupes d'arbres dispensés d'autorisation préalable dans les espaces classés des POS et des PLU.
Ces trois arrêtés sont affichés en Mairie , ils sont accompagnés d'une notice explicative.





Mlle Cartier met à votre disposition un conteneur pour récupérer vos bouchons devant le PONEY-CLUB, chemin des Motillons.
Merci de ne plus en apporter à la Mairie qui n'est plus en mesure de les récupérer.

C C A S Petit photorama du repas des aînés, le 11 novembre

Des images valent souvent bien mieux que de longs discours…



Tout le monde s'active en cuisine !!!



Chacun a pris place , prêt à écouter le discours de M. le Maire, qui sera suivi d'un punch charentais.
(mais au fait, qu'attendent-ils le plus ??...)



12h pétantes, les invités découvrent la salle, décorée par les membres du CCAS…





Eliane Margelli et son orchestre donne le ton…







Un coup de chapeau particulier à Patricia qui a su, par ses talents de chanteuse et de comédienne animer les chansons jouées par l'orchestre. Et ses différentes tenues ont laissé bien des fourchettes en suspens…



Voilà de jeunes retraités qui ont l'air d'apprécier leurs nouvelles « obligations »!!!



Noces de diamant au Jarry...



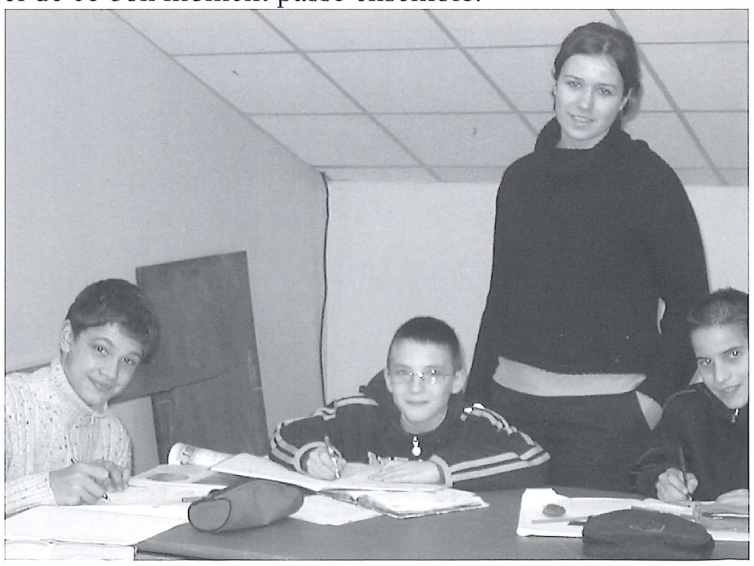
C'est avec un peu de retard que nous arrivons chez M. et Mme BINDER, un bouquet de fleurs dans une main, une bouteille de champagne dans l'autre, pour leur présenter les félicitations du CCAS et du conseil municipal, à l'occasion de leurs 60 ans de mariage.
Effectivement, nous constatons que tels des diamants, leurs yeux pétillent bien d'amour ...et d'humour ! Car une discussion avec M. BINDER, c'est un décryptage permanent du 1er et du 2ème dégré ..au grand plaisir de Madame, très bon public de son époux !!
C'est en Normandie, à l'occasion d'un dépannage de ligne électrique, qu'ils se sont rencontrés, et ils ont dû attendre près d'un an leurs papiers pour pouvoir passer devant Monsieur le Maire, un dénommé « Mait'Poussin ! »



Après 7 déménagements, 4 enfants, 9 petits-enfants et 3 arrière-petits enfants, ils sont revenus, en 1979, sur les lieux des origines de Monsieur. En effet, ses parents s'étaient mariés à Bussac et habitaient Jarry, et, est-ce le destin ou la coïncidence, le nom de jeune fille est :...le croirez-vous ?....JARRY ! Autant dire qu'ils étaient faits pour se rencontrer !
Monsieur, joueur d'accordéon, a dû abandonner la pratique de cet instrument celui-ci étant devenu trop lourd à porté...mais qu'à cela ne tienne, depuis 2 ans, il s'est mis au piano, et c'est avec gentillesse qu'il a bien voulu nous jouer un petit air.
Nous avons constaté que malgré des ennuis de santé, ce couple a su conserver son humour, sa joie de vivre et aime à la faire partager ! Merci de ce bon moment passé ensemble.

Aide aux devoirs

L'aide aux devoirs a repris après les vacances de la Toussaint, pour quelques uns de nos collégiens, grâce à Marion Delaval, jeune bussacaise actuellement en classe de terminale qui se destine au métier.....de professeur des écoles !! Gageons que cette expérience la confortera dans son choix. Merci Marion !!



Nouvelles de l'école...

Compte Rendu du Conseil d'Ecole de Bussac sur Charente

Le 06 décembre 2004,

- **LES EFFECTIFS :**

PS / MS : 28	CP : 21	CM1 / CM2 : 24
MS / GS : 27	CE1 / CE2 : 24	

Intégration d'un enfant handicapé en classe de PS / MS 2 journées et demie par semaine. Une demande d'auxiliaire de vie a été effectuée auprès du rectorat de Poitiers afin d'aider à l'intégration de cet enfant. Réponse attendue en janvier.

Dernière minute : Cette aide a été accordée et commencera dès la seconde semaine de janvier.

- **LES COMPTES :**

Les comptes de l'école sont gérés par l'association « cercle populaire », l'équipe pédagogique ne trouve pas ce fonctionnement pratique et désire transférer les comptes de l'école à l'OCCE 17, une association spécialement crée pour gérer les finances de toutes les écoles.

Au 6 décembre 2004, il y avait 1783 euros sur les comptes de l'école (dont 1200 euros appartenant aux coopératives scolaires de chaque classe). Il ne reste donc plus que 500 euros sur le compte de l'école, il faut faire attention aux dépenses.

- **LE P.P.M.S. :** (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Obligatoire dans les écoles depuis deux ans. Chaque adulte de l'école a un rôle à tenir en cas d'alerte. Ce plan permet de savoir comment réagir face à différents risques : tremblement de terre, incendie, tempête, explosion...).

2 mesures peuvent être prises en cas d'alerte : - évacuation,
- mise à l'abri.

Dans tous ces cas, les parents doivent respecter des consignes de sécurité claires : ne pas venir chercher son enfant, ne pas encombrer les lignes téléphoniques de l'école et de la Mairie, ne pas encombrer les accès aux locaux et écouter les informations locales ou nationales.

Des précisions paraîtront dans le Bussac Info.

Il y aura 3 tests d'évacuation dans l'année et un test de mise à l'abri. Le 1er test d'évacuation a déjà eu lieu, il a été très concluant. Le dernier test devra accumuler les difficultés (adultes non prévenus et pendant la sieste des petits).

- **LE REGLEMENT INTERIEUR :**

Le « règlement type départemental » dont tous les règlements intérieurs de toutes les écoles doivent s'inspirer a changé cette année.

Le nouveau règlement de l'école a été validé par le conseil d'école sous réserve d'une modification :

- en cas d'absence, préciser que les parents doivent prévenir l'école dès le 1er jour.

Il est précisé que l'administration des médicaments à l'école est interdite, sauf dans 2 cas :

- maladies chroniques (asthme...).
- Projet d'Aide Individualisée en cas d'allergies par exemple. Cela nécessite la mise en place de protocoles en partenariat avec les parents, M. le maire, le médecin scolaire, le directeur et l'enseignant de l'enfant.

Le règlement est transmis à l'ensemble des familles et devra être signé par tous.

● LES PROJETS D'ACTIONS EN PARTENARIAT AVEC LA C.D.C. :

- CM1 / CM2 : ● Projet VTT avec Thierry GUERAUD
  Apprendre à réparer un vélo, monter une côte, jeux de vélo.
  ● Sortie de fin d'année : course d'orientation, VTT et spéléologie à St léger près de Pons.
  ● Projet Musical (suite des projets précédents, instruments autres que les percussions).
- CE1 / CE2 : ● Sortie du jeune orienteur.
  ● Projet percussions.
  ● Sorties scientifiques dans la commune pour étudier la géographie et la faune locale.

Tous les projets demandés ont été acceptés. Précisons que depuis cette année, ces projets ne peuvent concerner que les cycles 3.

Par ailleurs, les enseignants de CP, CE1 / CE2 et CM1 / CM2 ont eu la possibilité de suivre une formation de golf afin de pouvoir proposer cette activité aux élèves. La formation a été assurée par l'association du golf de Fontcouverte. La Fédération Française de Golf a mis à la disposition de l'école un matériel adapté à l'âge des enfants. Le golf de Fontcouverte accueillera, en fin de projet, les enfants sur le parcours et encadrera l'activité.

● LE PROJET D'ECOLE :

Le dernier avenant du projet d'école 2002-2005 a été élaboré en début d'année scolaire. Il est basé pour tous les niveaux sur la production d'écrits qui est jugée pour le moment insatisfaisant. ainsi que sur l'autonomie et la confiance en soi.

Par ailleurs, chaque enseignant ajoute ses priorités vis à vis de ses choix pédagogiques.

● ACTIVITES PERI-SCOLAIRES :

Après maintes demandes, la CDC a organisé des activités entre 12h et 13h pour les enfants 2 fois par semaine. Le projet prévoit le changement d'activités à chaque nouvelle période (à chaque nouvelles vacances). Pour le moment, le lundi : hip – hop et le vendredi : tennis.
Il y aura des activités jusqu'en juin. Seuls les enfants volontaires y participent et s'engagent pour la période.

● PROBLEMES :

- Cantine : 2nd service trop tardif (13h00-13h40). Quelques solutions ont été apportées, faire manger un peu plus vite les maternelles (50 min c'est trop lent), commencer le second service à 12h50 maximum et jusqu'à 13h20 afin de laisser un temps minimum aux grands pour se dépenser avant de rentrer en classe. Pour cela nous sommes obligés de demander à des élèves volontaires d'aider à mettre le couvert.
- La photocopieuse : fin de vie, nombreux désagréments. Tentatives de solutions avec la mairie qui budgète son renouvellement.
- ABULEDU : outil informatique de seconde vie mis à la disposition des écoles volontaires. 10 ordinateurs ont été effectivement installés mais un serveur informatique est indispensable pour utiliser pleinement les possibilités du matériel et il est d'un coût élevé.

● ACTIVITES MISES EN PLACE :

- piscine, deuxième partie du second trimestre.
- carnaval, modalités à discuter.
- Fête de fin d'année.
- Foire aux plantes, jumelée avec la brocante organisée par le foyer rural. Vente de plantes et de fleurs. L'aide (physique) des parents sera sûrement demandée.

● **QUESTIONS DES PARENTS :**

- Les gravillons de couleur qui tâchent les vêtements. M. le Maire précise qu'ils sont nettoyés à chaque vacance et qu'un gravillon de rechange est envisagé.
- Présence régulière d'un chien dans la cour de l'école en début d'année. Il passe par les maisons derrière l'école. Précisons que les parents qui entrent ou qui sortent de la cour doivent penser à fermer le portillon.

Quoi d'neuf à propos de la sécurité des enfants à l'école !

Depuis deux ans, chaque école doit élaborer chaque année un plan particulier de mise en sûreté afin de connaître et prendre les mesures nécessaires à la sécurité des élèves en cas d'alerte.
Très concrètement, ce plan organise de façon cohérente l'action de l'ensemble des adultes travaillant à l'école ou près de l'école et des élèves en cas d'incendie, de tempête, de tremblement de terre et d'explosion.

Deux mesures peuvent être prises :

- Evacuation de l'école : incendie.
- Mise à l'abri dans les locaux (confinement): tempête, tremblement de terre, explosion.

Dans chacun de ces cas, les adultes ont un rôle précis à tenir et une réunion va très bientôt avoir lieu pour rappeler tout cela.

En tant que Directeur de l'école et responsable de la mise en œuvre de toutes ses actions, je vous demande à tous de bien vouloir respecter quelques règles indispensables à la sécurité des enfants :

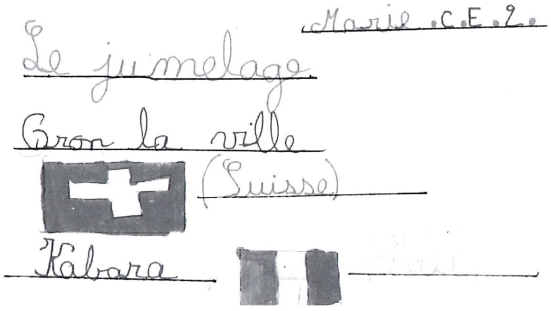
- Ne pas venir chercher ses enfants, ne le faire que lorsque tout risque ou incident sera écarté ou lorsque nous vous le ferons savoir.
- Ne pas encombrer les lieux afin de laisser l'accès libre pour les secours.
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques de l'école, de la garderie et de la mairie puisque toutes ces lignes serviront de PC de crise.
- Enfin, écouter les radios locales ou d'informations nationales afin de connaître l'évolution des faits et les grands principes à respecter. L'école écoutera France Info.

Il est très important de respecter tout cela, il en va de la sécurité des enfants. Je sais que si cela devait arriver, votre instinct vous conduirait immédiatement sur les lieux, mais pensez aussi à votre sécurité et pensez également que votre enfant est avec des personnes (nombreuses) qui se sont préparées à ce genre de problèmes.

Bien sûr, il ne faut pas dramatiser la situation, rien n'est arrivé mais il vaut mieux y être préparé. Je vous remercie de votre attention et de votre compréhension et vous prie d'agréer mes sincères salutations.

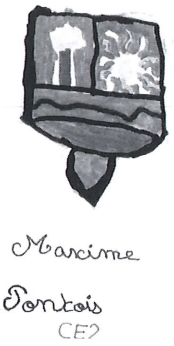
Le Directeur, Aurélien SOULA

Enquête : *Connaissez vous votre village ?*



1/ Est-ce qu'il y a plusieurs écoles ?
2/ Pourquoi l'école s'appelle t-elle Gustave Courbet ?
3/ Pourquoi l'école est-elle ici ?
4/ Pourquoi l'école est-elle à coté de la mairie,
5/ Est-ce qu'elle a toujours été ici ?
6/ Pourquoi y a-t-il une bibliothèque ?
7/ Pourquoi la bibliothèque touche t-elle l'école ?
8/ Pourquoi y a-t-il une salle municipale ?
9/ Quels sports les gens font-ils à Bussac ?
10/ Qui a construit la cité ?

Nos réponses :



1/ avant il y avait deux écoles parce que les filles et les garçons étaient séparés ; maintenant il y en a qu'une. *Laura.*
2/ Parce que c'était quelqu'un de célèbre, un peintre qui a séjourné dans notre village. *Marie.*
3/ Parce que avant, il y avait une autre école à moitié bien, nous avons décidé de la faire ailleurs. *Chloé.*
4/ Parce qu'il y a des commerces à coté. *Céline D.*
5/ Non, avant elle était à coté de l'église. *Maxime C.*
6/ Pour lire ! *Manon C.*
7/ C'est plus facile pour les enfants. *Gwenaëlle.*
8/ Pour faire la fête ! *Célia P.*
9/ Ils pratiquent le foot, le tennis, la gymnastique. *Théo.*
10/ Des entreprises ! *Anthony.*

Nous sommes allés faire une enquête à la mairie. Madame Allinand, la secrétaire de mairie, nous a donné des renseignements. Bussac sur Charente est un village de campagne, où il y a des bois, des champs, un fleuve qui s'appelle La Charente, un château, une église, une salle municipale, une mairie, un chemin de fer. Bussac sur Charente est situé en Charente Maritime. *Théo B.*
Il y a en Charente Maritime deux « Bussac » : Un « sur Forêt » et un « sur Charente ». Ici, à Bussac sur Charente, il y a une école, une mairie, un cimetière, une église, un château, des maisons…C'est la mairie qui nous envoie « Bussac info ». *Laura G.*
Bussac, avant, s'appelait « Bussac les Saintes ». C'est le maire qui avait demandé à changer le nom de la commune en 1975. Maintenant, le maire s'appelle Monsieur Christophe Dourthe. *Clément*
Il y a un blason pour chaque commune, comme celui avec l'arbre et le soleil : c'est celui de Bussac. *Maxime P.*

Le golf :

Je tire avec mon club et la balle est en l'air ! Et elle touche le piquet ! Aujourd'hui, on a tiré d'un piquet à l'autre. On a fait une équipe de quatre et on a marqué à combien de mètre on a tiré. Aujourd'hui, j'ai frappé plusieurs balles dures et j'ai réussi 20 mètres. Mais hier, j'ai tiré 13 mètres, moins que l'autre fois. *Pierre A.*

A l'école, on fait du golf et on a tiré avec un club et quand j'ai tiré dans la balle en mousse, elle est allée vers le drapeau. Il y avait Théo qui tenait un carton où il y avait marqué 1,2,3,4,5,6, pour aller à chaque drapeau. On a marqué le nombre de coups pour aller d'un drapeau au suivant. Et un autre camarade est allé jouer. On devait toucher le drapeau qu'il y avait un peu plus loin. *Gwenaëlle R.*

Au golf, la balle sert à marquer et le club sert à tirer. *Maxime C.*



Au golf, j'ai besoin d'une balle, d'un club et il a fallu viser le drapeau. On a tiré au piquet, on a marqué des points sur le carton jaune et on a écrit cette fois sur un papier. Hier j'ai fait 13 m avec la balle molle et aujourd'hui 22 m avec la balle dure et molle. Damien et Maxime ont fait plus que 13 m. Aujourd'hui ils n'ont pas dépassé 22 m. *Célia.*

Quand on aura fini le golf on ira au vrai golf à Fontcouverte. *Laura et Pierre.*

Moi je suis en train d'apprendre à jouer au golf et j'ai tiré la balle avec mon club et en tapant en un coup j'ai réussi à toucher le drapeau. *Raphael.*

On a déjà joué au golf : on a planté des drapeaux et on a pris les balles et les clubs. On a fait des groupes de 4 élèves et on a joué au golf en équipe. *Florine.*

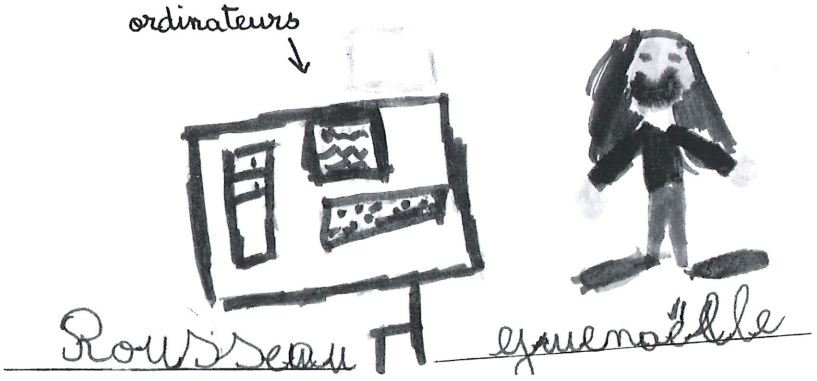
Nos ordinateurs CE1

A l'école on a fait de l'ordinateur. Sur l'ordinateur il y a des jeux et des exercices : sur le *texte* de la lecture de « Péric et Pac ». *Manon C.*

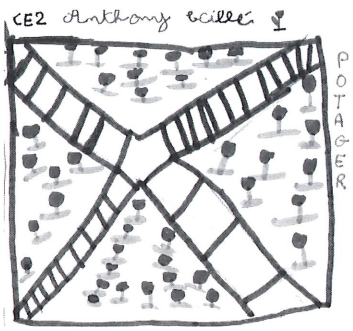
Maintenant dans la classe il y a 3 ordinateurs il y a plein de jeux : le jeux de l'éclair et le jeux cache mots. Pour jouer à l'éclair, il faut cliquer sur un petit rectangle gris. Il y a plein de mots et il faut cliquer sur le mot qu'on a vu puis sur le rectangle gris. *Damien.*

Sur l'ordinateur, avant de faire des exercices ou des jeux, il faut lire le texte de « Peric et Pac ». *Gwenaelle .*

On joue 2 par 2 ou seul ce n'est jamais la même lecture, des fois on laisse la place aux autres. *Mandy.*



Le potager de notre classe



La maîtresse au début de l'année nous a fait visiter le potager et puis on a même récolté des tomates, des poireaux, des grains de tournesols, un haricot. Les CE1 CE2 ont ramassé plein de légumes et c'est Mandy qui a trouvé le haricot. *Anthony.*

En septembre, dans le potager on a ramassé des tomates et on a arraché l'herbe, nous les CE1 avec les CE2 on a planté des piquets pour les tomates et on a trouvé plein de choses.

En octobre, il y avait au potager de notre classe des tomates craquelées et des piquets tombés et aussi une coloquinte. *Raphaël J.*

On a ramassé des tomates, des graines de tournesol et des coloquintes.On a attaché les tomates à des piquets et on les a arrosées et on a récolté des haricots dans le jardin. On a aussi arraché les mauvaises herbes et on a trouvé des tomates par terre.

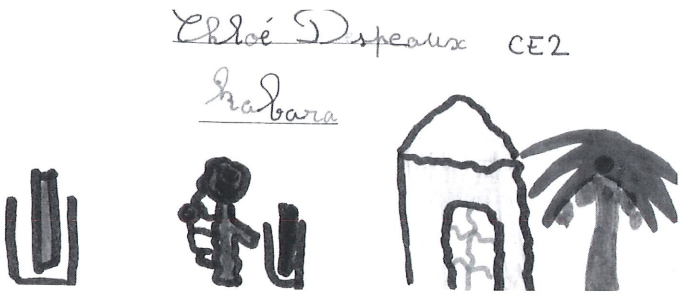
Les piquets sont tombés à cause de la tempête. *Florine D.*

Mali

L'exposition

Dans la bibliothèque, on a vu des voitures et des têtes, des sandales en carton et un calendrier du Mali. Ces jouets du Mali avaient été fabriqués par les enfants peut-être de l'école de Kabara ? *Pierre A et Anthony S.*

Nos correspondants



Nous avons des correspondants qui habitent à Kabara, et parfois ils nous envoient des bracelets et plein de choses. On leur a envoyé des dessins en octobre où il n'y avait plus de blanc. Il y a une dame de la bibliothèque qui va leur apporter. *Chloé.*

La classe de CE1 CE2 et les CP ont envoyé des dessins et une lettre à l'école de Kabara. On a des correspondants à Kabara, on leur envoie des stylos et des crayons à papier. C'est à Tombouctou. *Maxime P.*

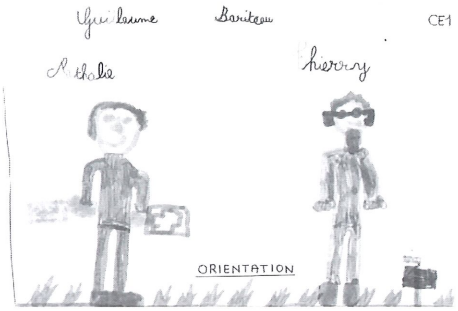
Madame Gandais a pris l'avion aujourd'hui, elle apporte nos colis après elle ira visiter d'autres endroits et elle reviendra. *Laura G.*

Nous envoyons des crayons, des cornets et plein d'autres choses pour Kabara. Nous leur avons envoyé ces choses car ils n'en ont pas. Eux, ils nous envoient des colliers qu'ils ont fait eux même. Kabara c'est au Mali, la ville c'est Tombouctou. *Mandy.*

Madame Gandais est partie en avion au Mali et elle a apporté notre colis aux Maliens. *Céline.*

Orientation

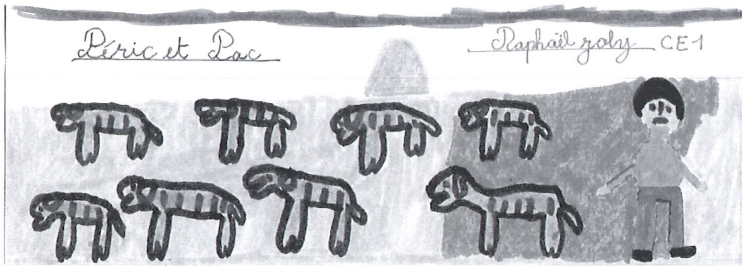
Avec monsieur Thierry Gueraud, on a fait de l'orientation. On a couru jusqu'à des panneaux et on a piqué une feuille avec un crochet. *Raphaël.*
On a fait un parcours, on a retrouvé les balises cachées autour du terrain de foot. *Camille*



Ce que nous aimons lire au CE1

Le prince de Motordu
C'est un livre rigolo où le prince dit toujours des phrases à l'envers. *Camille.*
Le prince a appris à parler à l'école. *Gwenaelle.*

Péric et Pac
C'est l'histoire d'une chèvre qui veut savoir lire, pour lire des milliers d'histoires…



Semaine du goût

Cette année, les membres de la commission menus ont choisi de faire découvrir les diverses eaux commercialisées en France aux enfants de l'école.
Pendant toute la semaine, du 18 au 22 octobre, tous ont rempli leur verre, au gré de leurs envies, avec de l'eau de source, de l'eau minérale ou de l'eau gazeuse et ainsi goûté pas moins de 28 eaux différentes.
Ce sont les eaux gazeuses qui ont obtenu la préférence des plus grands, l'attrait des bulles a été la plus forte ; mais l'histoire ne dit pas comment se sont comportés les petits estomacs après l'ingestion de tout ce gaz au cours des heures de classe !.

Merci Père Noël,

Le Père Noël nous a fait la joie de venir à l'école vendredi 17 décembre à 13h30. Il a distribué des chocolats à tous les enfants et des bisous





Dans l'après-midi du même jour, un goûter de noël avec chocolatines et chocolat chaud a été organisé et a permis à l'ensemble des enfants et des adultes de passer un agréable moment.

Je remercie pour toutes ces attentions, l'ensemble de l'équipe pédagogique (c'est à dire les adultes travaillant à l'école) et l'ensemble de l'équipe communale.

Le Directeur
Aurélien Soula



Nouvelles de la bibliothèque ...

Adresse : 1, chemin de Grand village (au bout de l'école, en face du secrétariat de la Mairie) ; c'est une bibliothèque municipale.
Horaires d'ouverture au public : tous les mercredis et vendredis de 16h30 à 19h.
Téléphone : 05 46 97 18 14
Inscriptions : gratuit pour les moins de 16 ans, 4 euros/an au dessus de 16 ans.
Prochain passage du bibliobus : le 21 janvier 2005 . Penser à rendre avant cette date les livres empruntés et à venir en choisir de nouveaux ensuite.

Bilan année 2004 :

183 adhérents dont 80 jeunes (- 12 ans), 25 adolescents (12 à 16 ans), 73 adultes.

100 jours de permanence pour le public plus accueil des enfants de l'école tous les mardis et les vendredis après midi pendant le temps scolaire ont été assurés par l'équipe de bénévoles composée de 8 drôles de dames (Andrée, Annick, Claudine, Evelyne, Guylène, Isabelle, Josiane et Marie Christine),

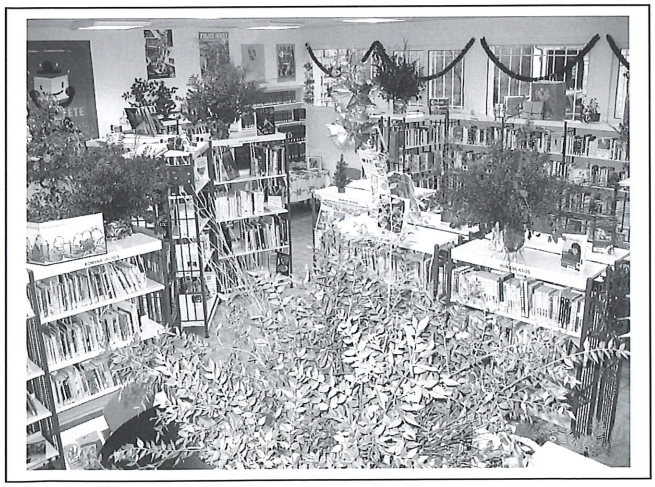
Cette année l'équipe de bénévoles en plus des permanences, du désherbage des livres, des bébés lecteurs, des animations, de la préparation lors du passage du bibliobus, de l'achat de livres, etc, a équipé 316 nouveaux livres : c'est-à-dire pour chaque livre il faut le tamponner, lui mettre une cote, l'informatiser, le plastifier (le plus contraignant pour certaines). Le temps passé pour un livre est de _ d'heure environ ...(coup de chapeau aux bénévoles). Ces 316 livres proviennent pour 242 d'entre eux de la subvention annuelle allouée par la mairie et les autres de dons dont nous remercions les aimables donateurs.

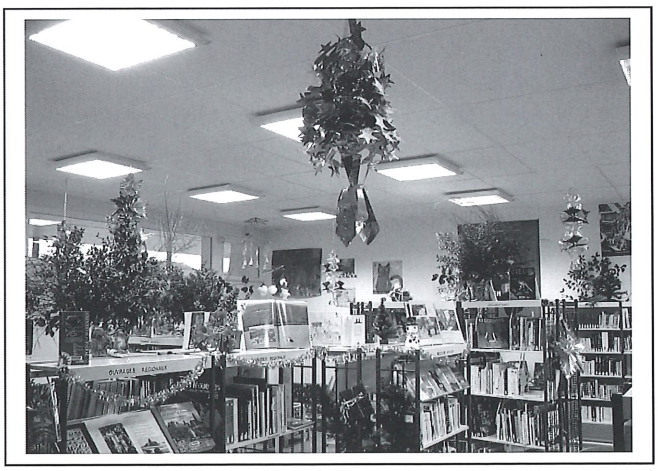
Parmi ces livres, ces « dames de la bibliothèque » ont particulièrement aimé : Anna Galvada : « Tous ensemble » ; Matthew Kneale : « Cauchemar Nippon ».
Vous pouvez également découvrir à la bibliothèque les nouveaux livres de Danielle Steel, Largo Winch, Titeuf et Cédric pour les plus jeunes.

Bébés-lecteurs :

13 enfants inscrits, 4 animatrices bénévoles. 9 séances ont été faites depuis septembre.
Les prochaines séances auront lieu après les vacances de février. Si des parents ou nounous sont intéressés, nous contacter.

Voici la bibliothèque dans sa parure de noël

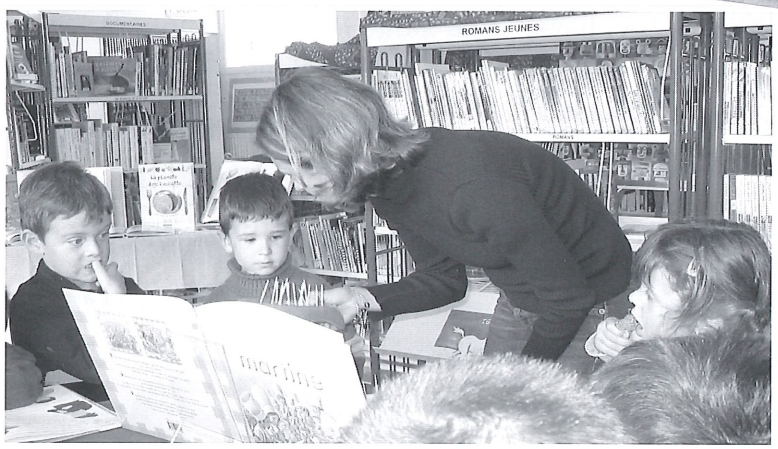




Une des animations du trimestre passé : La semaine du goût !!!







- En liaison avec le spectacle Le Maître Tambour du 08 octobre, une exposition sur l'Afrique a été organisée. Les documents, pas moins de 162, ont été prêtés par la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêts) et le comité de jumelage Saintes – Tombouctou a quant à lui prêté sa malle d'objets fabriqués par les enfants africains.
- Pendant la semaine du goût du 11 au 16 octobre, vous avez pu également découvrir une «mini» exposition avec dégustation de produits faits maison. Les bibliothécaires ont aussi des talents de cordon bleu.
- Comme chaque année pour Halloween, pour peaufiner la décoration des locaux, un jeune bussacais a apporté une « brouette » de citrouilles dont la plus grosse faisait 30 kg…

Une exposition sur le chocolat est en projet au moment de Pâques. Si quelques amateurs chocolatiers veulent nous faire déguster quelques douceurs, ils seront les bienvenus.

La lecture n'est pas unique source de plaisir et d'enrichissement, n'hésitez pas à venir mettre en éveil tous vos sens à la bibliothèque de Bussac grâce aux diverses animations organisées tout au long de l'année.

Foyer Rural

Le mot du président

Je vous souhaite au nom de tout le conseil d'administration du Foyer Rural une

Bonne et heureuse année 2005.

Nous avons terminé le dernier trimestre avec de nombreuses activités :
Un bal folk le 4 décembre qui a rassemblé des danseurs de tous horizons et de tout âge (voir article)
L'arbre de Noël du 11 décembre qui a rassemblé les enfants de Bussac en âge d'école primaire autour d'un sapin décoré par les membres du bureau le matin même, et surtout la présence du père noël qui était venu spécialement à Bussac pour apporter des cadeaux.
La première partie restera dans les mémoires de tous les spectateurs, car Franky Philling et son chien Miky ont sans conteste fait pleurer de rire l'auditoire. La pertinence de ce petit chien et la participation de quelques uns d'entre nous ont fait que le temps s'est écoulé trop vite.
Les enfants ne s'y sont pas trompés et c'est dans un tonnerre d'applaudissements que les deux compères nous ont quitté au moment de l'entracte.
Ensuite distribution de cadeaux et de friandises et séance photos.

Le 16 a eu lieu une réunion portant sur l'animation vacances à Bussac pour Pâques ; mais ceci n'est pour l'instant qu'un projet.
Le Foyer Rural en est aujourd'hui à 220 adhérents. C'est un chiffre important et il est le reflet de notre engagement dans la vie de notre commune. Mais le plus important c'est qu'il rassemble beaucoup d'entre nous. Ce lien est nécessaire, mais il faudrait le pérenniser en créant d'autres activités en direction des enfants.
Pour cela nous avons besoin de tous ceux qui pourraient donner un peu de leur temps et de leur savoir faire; l'appel est lancé !

En début d'année nous serons amenés à modifier nos statuts afin de les mettre en conformité avec les dernières directives ministérielles pour le renouvellement de notre agrément « d'éducation populaire ». A cette occasion une assemblée générale extraordinaire sera proposée aux adhérents, et pour rappel, le quorum doit être atteint pour la validation du scrutin.
La date sera donnée par vos dirigeants de sections en temps voulu.
En attendant cette échéance je vous adresse à nouveau mes meilleurs vœux pour 2005.

Jean-paul Lajoie

Programme connu du foyer rural :

Le 5 février loto du jumelage
Le 19 février théâtre : la journée du maire et le clan des veuves
Le 28 janvier réception des nouveaux Bussacais
Le 2 avril soirée antillaise du jumelage
Le 5 juin brocante

Bal Folk

Quand Serge Labbé nous a proposé un bal folk à une réunion de bureau, c'était au mois de mai je crois, je ne savais pas exactement de quoi il s'agissait. Musique folk pour moi évoquait le western. J'avais tout faux.
Un bal folk c'est un bal bien de chez nous avec des musiques de chez nous et d'ailleurs. En fait folk était la contraction de folklore.
Mais arrêter là l'explication enlèverait tout intérêt à cette manifestation, du moins pour le néophyte que je suis en matière de musique folklorique.
Il nous annonçait un réel succès de ces soirées et c'est donc en toute confiance que nous avons approuvé sa proposition.
J'ai découvert lors d'une soirée à St Hilaire une ambiance inconnue. Pensez donc ! des dizaines de danseurs qui s'entraînent les uns les autres au milieu de la salle, les débutants étant intégrés aussitôt dans la sarabande en étant pris en main pour être guidés dans leurs pas hésitants .
A ce moment plus de doute pour moi, le bal folk c'est un retour aux joies simples.
Enfin quand je dis simples je mets entre parenthèses la difficulté d'apprendre des pas de danses variés et la prouesse des musiciens qui envoient sans s'arrêter une trentaine de morceaux de tous pays.
Valse à Léa, mazurka du cep, bourrée des dindes, polkas, chapelloise de Paul, boulangère,
Avant –deux à lorioux, rutcher, scottish, tarentelle, polonaise, rondo, valse écossaise et bien d'autres.
Tous ces morceaux sont interprétés par des musiciens très jeunes. (Les Cagouillards d'Aunis).



Sacrée soirée et belle ambiance !

La soirée à Bussac n'a pas failli au rite. Les mêmes danseurs, la même ambiance, la même chaleur. Une soirée à renouveler.
La prochaine fois que nous vous proposerons un bal folk, n'hésitez pas, c'est du plaisir annoncé.
PS : ne vous couvrez pas trop car c'est du sport.



Téléthon 2004

Le 4 décembre 2004, le Foyer Rural de Bussac a participé au Téléthon lors du bal folk.
Participation modeste, car nous avons vendu au profit de l'A.F.M. des assiettes de soupe au potiron.
Cette animation a rapporté la somme de 68,70 ainsi que deux dons pour 40 , soit un total de 108,70 .
Cette animation avait été inscrite au programme de la C.D.C du pays santon.
Merci à notre chef local et aux personnes qui ont épluché les potirons.

Quelques illustrations de l'après midi de Noël



Que le spectacle commence !

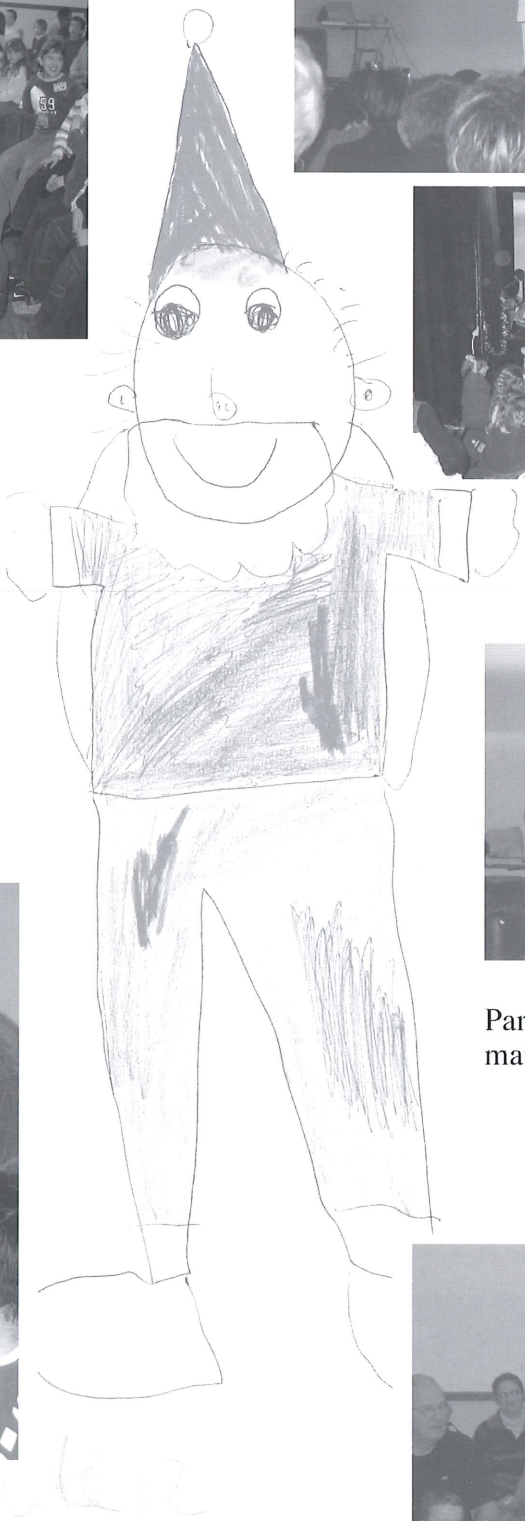




C'est mieux qu'à l'école !



Qu'ils sont sages !





Parents et enfants sur scène mais pas tous volontaires…





Enfin voici le père noël !

Illustrations de l'après midi de Noël : remise des jouets











Section Football

La section football souhaite une bonne année et une bonne santé à tous les habitants de Bussac et amis sportifs.

Le bureau remercie tous les sponsors pour l'édition de notre calendrier 2005.

Le dimanche 7 novembre 2004, Mme Séverine AUDOUX qui tient l'épicerie VIVAL à Bussac, a offert un jeu de maillots à notre équipe senior ; nous la remercions. Après le match qui a vu la victoire des Bussacais 1 à 0 contre St Dizant, un pot de l'amitié a été offert en présence de Monsieur le Maire et de Monsieur le Président du Foyer Rural. Nous les remercions de leur présence.

Le club est encore à la recherche d'un arbitre après l'arrêt d'Adrien Bechennec pour raisons personnelles.



L'effectif de notre école de football a augmenté :
- Les *17 débutants* participent à tous les plateaux du secteur et obtiennent de bons résultats.
- Les *10 poussins* qui rencontrent des clubs plus importants (Saintes, Pons ...) enregistrent plus de défaites que de victoires mais la manière de jouer au ballon est très encourageante.
- Les *12 benjamins* sont actuellement 2ème au classement avec 3 victoires , 2 nuls , 0 défaite : un classement très honorable.

Nous souhaitons un bon rétablissement à Alexandre Moisy et Maxime Gaudin .

Les *seniors* au nombre de 24 participent au championnat de 3ème division de district. La saison est moyenne avec 3 V, 1 N, 4 D et l'équipe occupe la 5ème place avec 3 autres équipes. L'entraîneur espère une réaction de ses joueurs pour ne pas atterrir dans les profondeurs du classement. En coupe Aristide Métayer l'équipe accède au 3ème tour et recevra l'équipe de Thénac qui joue en 2ème division. Un match difficile mais pas insurmontable.

DATE A RETENIR **: le samedi 12 février, la section organise un repas dansant paella.**





Section Boule bussacaise

Concours officiel du 18 septembre 2004
Participation moyenne pour ce dernier concours de l'année, seulement 25 doublettes étaient présentes.

Loto du 15 novembre 2004
La Boule Bussacaise remercie toutes les personnes de Bussac sur Charente et des alentours qui ont participé au Loto annuel de la section (environ 130 personnes). Un grand Merci à Monsieur CASTILLON pour son excellente animation ainsi qu'à tous les membres du bureau pour leur aide (buvette, vente de crêpes, camionneur, etc…).
Nous vous donnons rendez-vous en 2005.



L'hiver arrive à grand pas et malgré cela, on peut toujours voir sur le terrain quelques mordus de la pétanque venir encore s'entraîner le mercredi après-midi ainsi que le dimanche matin : BRAVO A EUX.
Vous aussi, habitants de Bussac sur Charente, vous pouvez venir vous exercer à notre sport, vous serez tous les bienvenus. Le Bureau de la Boule Bussacaise ainsi que tous les licenciés vous souhaitent une BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2005.

Section gymnastique volontaire

Election du bureau pour l'année 2004/2005.
Présidente : Annick JOURDAIN Secrétaire : Stéphanie LE SAOÛT
Secrétaire adjointe : Catherine ROY Trésorière : Nathalie MONGET
Trésorière Adjointe : Valérie GAUDIN (Nous lui souhaitons la bienvenue)
Membres actifs : Jean-Paul LAJOIE, Carole ESVERTIT, Lina LABORIE
Animatrices : Janine COSTE et Sylvie GAQUERE

Tarif des inscriptions pour 2004/2005 : 20 € la licence et 20 € la carte du Foyer Rural.
A la fin du mois de novembre nous avons vendu 114 cartes et 66 licences.
Nous nous maintenons par rapport à l'année dernière.

Nous remercions le nouveau directeur de l'école de nous prêter la salle de sport afin d'assurer nos trois cours par semaine.

Bilan de la soirée fruits de mer du 16 octobre 2004 :

Nous étions 161 adultes à participer à cette soirée. Comme à son habitude, il y eu une bonne ambiance, malgré le manque de place entre les rangées (promis on ne recommencera plus !!) Nous remercions Nicole et Michel CHABOT, nos fournisseurs de fruits de mer. Chaque année toute l'assemblée est ravie de la qualité des produits. Nous les remercions très sincèrement, car cette année, bien qu'ils soient à la retraite, ils ont assuré le repas fruits de mer et ils ont aussi aidé activement au déroulement de la soirée.

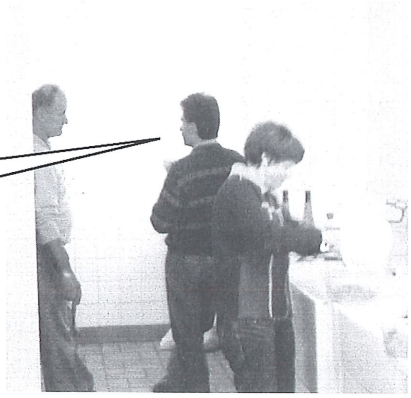
Nous tenons également à remercier toutes celles et ceux qui nous ont aidé à préparer cette soirée. Comme par exemple, installation des tables et la décoration de la salle, ouverture des huîtres, préparation des assiettes fruits de mer etc… Un merci particulier à Serge LABBE qui chaque année assure en cuisine.
Merci aussi à celles et ceux qui se lèvent tôt le dimanche matin pour nettoyer la salle



Allez du rythme : encore 100 assiettes à préparer…



Janine, que fais-tu si haut perché !



Moi, Serge j'assure en cuisine : les femmes travaillent et les hommes papotent : normal !

Marche du dimanche 3 octobre 2004 sportive et culturelle :

24 marcheurs se retrouvèrent au parking de « La Rivière » pour une marche de quelques kilomètres dans les sentiers du Marais Poitevin. Là, les friches industrielles, d'où l'on extrayait l'argile pour la fabrication des tuiles, sont devenues des étangs. …/…

Après le repas à la « Repentie », le groupe se disloqua, les uns pour visiter le joli village de Coulon et les autres pour une très agréable promenade en barques. Le soleil étant avec nous, nous passâmes une très bonne journée dans la bonne humeur.
Il n'est pas trop tard pour prendre une carte du foyer rural et rejoindre le groupe des marcheurs. Toutes les marches se déroulent selon le rythme de chacun. Elles sont organisées par Janine COSTE et Robert ORGE (merci beaucoup au passage à vous deux car vous donnez beaucoup de votre temps et toujours avec le sourire).

Parcours de santé :

Le 7 novembre dernier environ une 15ène d'adhérents ont participé à ce parcours de 8/10 kms. Charmeneuil- La Piffeterie- Charmeneuil. Malgré le froid, les motos que nous croisons dans les bois, et les vaches qui s'échappent de leurs prés, ce fut encore un parcours fort agréable. Merci aux vendangeuses de nous avoir laisser quelques grappes de raisin pour notre ravitaillement.
Le prochain parcours de santé est prévu le dimanche 27 février 2005.
Départ à 8 h 45 maximum (n'est-ce pas Valérie !!). Rendez-vous place d'Oron-La-Ville.
Les parcours sont organisés par Janine COSTE et Sylvie GAQUERE, nos deux fidèles et sympathiques animatrices des cours de Gym, Steps, et de Marche.
Dernièrement, notre animatrice Sylvie GAQUERE, a fait une intervention lors d'une formation de gymnastique d'entretien, mise en place par le comité départemental du sport en milieu rural des foyers ruraux.

Le bureau est toujours à la recherche d'un ou d'une animatrice.
N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignement.



Nous vous souhaitons à toutes et tous une très bonne année sportive

A bientôt. Stéphanie LE SAOÛT et Janine COSTE

Tableau des randonnées de janvier à mars :
Penser à : être à l'heure, être bien chaussé, emporter de l'eau.

JOURS	HEURES	LIEUX DE RDV	RANDONNEES
lundi 17.01	14	TAILLANT	Taillant-Bignay
lundi 24.01	14	LE DOUHET	Les 2 aqueducs
lundi 31.01	14	BURIE	Abbaye de Fondouce
lundi 07.02	14	TAILLEBOURG	Le Bois de Beaulieu
lundi 14.02	14	BEAUFIEF	Le grand Châtenet
lundi 21.02	14	ST VAIZE	Bois de la Coquerie
lundi 28.02	14	ST LAURENT DE COGNAC	Coteau des Bergers
lundi 07.03	14	ST SAVINIEN	La forêt des Ferrières
lundi 14.03	14	VILLARS LES BOIS	Les grandes Bauches
dim 20.03	9	ABBAYE DE SABLONCEAUX	Le chemin des prêtres Griffarin
lundi 21.03	14	ST HILAIRE	Juicq et la table du Roi
jeudi 31.03	14	FENIOUX	La Saulnière-la fosse à l'eau

SECTION JUMELAGE

UN AMI ORONAIS NOUS A QUITTE...

Après avoir lutté longuement contre la maladie, Jean Daniel Pasche est décédé le 16 août dernier. Il avait 67 ans.
Agriculteur, non seulement il gérait son exploitation mais avait aussi développé un système de traitement des eaux usées qui se vendait en Suisse et en Europe.
Jean Daniel était bien connu des Bussacais qui ont participé aux différentes rencontres dans le cadre du jumelage. Sa famille était reçue chez Martine et Michel Maillet aux Deaux.. Amateur de bons vins, de bourgogne plus particulièrement, il savait recevoir les amis. Bon vivant, il aimait les gens et savait s'intéresser aux choses.



Il n'était pas le dernier à plaisanter et certains d'entre nous se rappellent encore ce dimanche 13 juillet 1986 où, en balade dans le Médoc nous pique-niquions sur le bord de la route quand, un vendeur ambulant d'origine africaine a quitté son véhicule, moteur en marche, pour venir proposer ses bibelots. Jean Daniel s'est installé au volant et est parti sous le regard pétrifié du vendeur, persuadé qu'il venait de se faire voler son véhicule. Il retrouvera le sourire quelques minutes plus tard lorsqu'il verra revenir Jean Daniel.
Aujourd'hui la vie continue, nous ne t'oublierons pas Jean Daniel !
A Lucienne son épouse, à Cécile et Jacques ses enfants, le Comité de Jumelage, au nom de tous ses membres, a adressé ses très sincères condoléances.

(Juillet 1984 – Les Morthe – Nos amis Dédé et Jean Daniel)

ASSEMBLEE GENERALE DU 22/10/2004

20 membres étaient présents – 5 s'étaient excusés – S'agissant d'un jumelage réalisé par la commune, la municipalité invitée n'était pas représentée.
Mme la Présidente ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et plus particulièrement aux nouveaux qui nous ont rejoints ce soir là. Elle précise que cette A. G. porte sur la période qui s'étend du 1er juin 2003 au 31 mai 2004.

Présenté par le secrétaire, le rapport d'activité fait état de :
7 réunions tenues par le bureau et le Comité
La réalisation d'une brocante le 1/6/2003
La venue de nos amis Suisses pour la période du 13 au 20/07/2003
La réalisation d'un loto le 6/12/2003
L'organisation d'une soirée antillaise le 22/5/2004

Le rapport financier présenté par le trésorier donne :
Recettes : 7951.69 € - Dépenses : 8801.34 € - Déficit : 849.65 €

Il s'agit d'un résultat fort honorable pour cette année compte tenu de la semaine de réception des Oronais et aussi des travaux de la salle municipale qui nous ont contraint de déplacer nos activités Loto et soirée antillaise. Les participants ont été moins nombreux qu'habituellement et les résultats s'en sont ressentis. Loto + 168.08 € - Soirée antillaise + 167.17 €.

Le rapport moral de Mme la Présidente, met l'accent sur la nécessité de maintenir ces échanges, qui à l'origine nous semblaient une bonne idée pour rapprocher les gens de communautés différentes, échanger notre savoir, nos cultures et faire connaître nos géographies.

Il nous faut le faire voir, le faire savoir, le faire entendre !

Les questions diverses ont porté sur :
-Comment développer les relations au sein du jumelage entre nos deux communautés ?
-Par l'école ? par le sport ? autre ?....
Ce qui n'était pas possible dans le passé peut le devenir, ne serait ce que par le changement des responsables. Si les anciens sont un peu las devant des situations qu'ils n'ont jamais pu débloquer, certains nouveaux arrivants semblent prêts à essayer d'enfoncer de nouvelles portes.

Le déplacement à Oron la Ville en juillet 2005 :
Un rapide tour de table fait apparaître un premier compte d'environ 30 partants. Nous reviendrons sur ce sujet lors des prochaines réunions car il nous faudra informer nos amis Suisses dès le printemps pour qu'ils puissent prendre des mesures appropriées.

- **CALENDRIER DES MANIFESTATIONS PREVUES POUR 2005**

- Samedi	5 février	- Loto
- Samedi	2 avril	- Soirée antillaise
- Dimanche	5 Juin	- Brocante

Le Comité de Jumelage

Mme REIX assurait le rôle de correspondante locale de Bussac sur Charente pour le journal Sud-Ouest. Elle ne réside plus sur notre commune, et a donc cessé cette fonction. Toute personne intéressée peut se mettre en relation avec M.FAVIER, responsable de la rédaction locale du journal SO, au 05.46.92.30.22. Nous remercions Mme REIX pour les articles qu'elle a écrit sur la vie de la commune.

Pour une urbanisation raisonnée

Plan Local d'Urbanisme, trois mots qui pèsent lourdement sur l'avenir des communes. La municipalité de Bussac a confié l'élaboration de ce descendant du POS au cabinet Créa de La Rochelle. Les représentants du bureau d'études et d'ingénierie spécialisé dans le développement durable exposaient le 13 septembre, aux côtés du maire, Christophe Dourthe, leurs constats et conclusions.

Le PLU précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. Il fixe, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. En découlent : interdiction de construire, délimitation des zones à urbaniser, zones naturelles, agricoles et forestières à protéger. Bussac connaît depuis quelques années un essor dû sans aucun doute à ses charmes naturels, mais aussi et surtout à sa proximité avec Saintes. Les maisons individuelles y poussent aussi vite que les champignons qu'abritent ses bois. Rien de surprenant dans l'intérêt manifesté pour le PLU par les Bussacais venus habiter à la campagne, précisément parce que c'est la campagne... C'est devant un parterre nombreux issu de tous les quartiers et villages que M. Labbé a présenté le projet qui devrait être bouclé au printemps prochain.

Avouez qu'il est dommage d'être traversé par un fleuve et de ne pouvoir y plonger, au moins le regard. La limitation des constructions à des endroits bien définis devrait préserver quelques points de vue sur le cours d'eau. Mais Bussac-sur-Charente, ce n'est pas qu'un fleuve et ses rivages, ce sont aussi des paysages de borderies. La renommée des bois de Bussac n'est plus à faire. Le maire soulignait l'importance de les préserver, pour leur rôle social mais aussi écologique, et d'interdire par conséquent tout défrichement dans les zones sauvegardées. Le bien vivre tient dans un savant équilibre entre espaces urbains, agricoles et naturels, la commune doit conserver son identité rurale et préserver ses activités agricoles. Le PLU prévoit également des emplacements réservés qui doivent répondre à un besoin d'intérêt général comme une station d'épuration qui pourrait voir le jour derrière le cimetière, dans un lieu qui ne craint pas les débordements de la Charente voisine.

Les zones à urbaniser en priorité ne devraient concerner que les secteurs suffisamment desservis par les différents réseaux. Le bourg et les quartiers attenants, Mottes des Guilloteaux, Groie des Bacheliers, Bacheliers, la Folie ou encore le Renclos pourraient ainsi accueillir quelque 200 nouveaux Bussacais dans les 15 ans à venir - durée de vie du PLU -, "progression modérée" appuyait M. Labbé. A contrario, les problèmes liés au coût d'un assainissement collectif, à celui de la voirie et à la prévention contre les incendies vont freiner l'urbanisation des villages. La Rétorie, les Judets, les Chagnauds, les Jarry, les Deaux ou Chez Tessier connaîtront une expansion limitée à la réhabilitation du bâti existant et à quelques constructions supplémentaires. Voilà qui devrait, pendant quelques temps, garder à Bussac son identité de petite commune rurale qui lui va si bien.

S. Guérif



Un hameau en plein e

Le pique-nique du village des Deaux, lancé l'an dernier, a réussi le pari de réunir près des deux tiers de sa population dans une prairie ombragée mise à disposition par un habitant du village. De cinq maisons il y a moins de dix ans, celui-ci est passé à 23 habitations, les trois dernières ayant reçu leurs occupants ces mois derniers. C'est une occasion pour chacun de fa sins p se co veule pique "vieu catifs Le n Dourt qui s temps toute maire Deau décisi temps promo breux ont te



humide.

De nombreux spectateurs [illegible] té à cette journée de sport mécanique entièrement gratuite. Pour des raisons de sécurité, l'accès de certaines zones était interdit au public. Mais le spectacle a été grandiose, comme d'habitude !

Un an de préparation :

Les chemins sont entretenus par les bénévoles de l'AMS tout au long de l'année. Mais depuis de nombreuses semaines précédant l'épreuve, ils se sont retrouvés tous les dimanches matin pour nettoyer, car «*tous souhaitaient accueillir les participants dans les meilleures conditions*» précise le président.

Le jour de la compétition a réuni une centaine de bénévoles, 2 médecins, 3 ambulances, 15 secouristes, une équipe de 20 personnes assurant la prévention des risques accident lors de la traversée des secteurs routiers et des hameaux, 1 directeur de course, 3 commissaires sportifs, 4 chronométreurs, 2 commissaires techniques, 1 staff de gestion des résultats informatiques et une dotation de récompense de près de 50 Coupes et Trophées.

L'enduro se pratique aussi bien en tant que discipline sportive qu'en loisir sous forme de randonnée. Il se [illegible] ans. D'ailleurs, ce [illegible] octobre, il y avait deux jeunes en 50cc. Un en Ligue 4 et l'autre en Ligue 5.

L'itinéraire de l'Enduro du Pays Santon (partagé entre le Pays de Saintonge Romane et le Pays des Vals de Saintonge) représente une boucle de 65 kms de longueur totale avec un parcours de liaison à réaliser à une vitesse imposée où alternent des parties techniques, des franchissements, des parties trialisantes, d'autres roulantes, complétées par une spéciale en ligne tracée dans "*la carrière de la Tonne*" sur la commune du Douhet. Une spéciale banderollée d'environ 4 km était tracée dans une prairie route de Saintes à l'entrée de Bussac. «*C'est le seul enduro en Charente-Maritime qui présente un circuit aussi varié, et c'est pour cela qu'il plaît*» sourit Patrick Raoult.

Le classement est effectué sur la base d'un temps imparti, du pointage au contrôle horaire, du respect des contrôles de passage et des chronométrages réalisés dans les spéciales.

C'est ainsi que le grand favori de la Spéciale. [illegible] retrouve 4e». Monsieur [illegible] déçu de cette minute infligée (sur aucune base réglementaire) par des Officiels qui ont voulu faire un excès de zèle.

Samuel fera très attention à sa carte l'an prochain.

«*Nous tenons à remercier les maires des communes traversées, les propriétaires, les riverains, les partenaires et tous les bénévoles qui ont œuvré durant une année pour préparer cette 4ème édition*» conclut le président.

Le rendez-vous pour 2005 est fixé au 2 octobre.

Classement :

Ligue 1 : S. Lebrun, L. Pannetier, M. Ferriero.

Ligue 2 : S. Luziau, A. Deborde, J. Leneutre.

Ligue 3 : A. Raveneau, Ph. Dubois, F. Goutorbe.

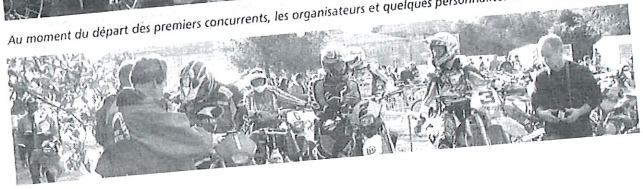
Ligue 4 : D. Vincent, S. Claveleaud, T. Berard.

Ligue 5 : M. Auriat, J.-Ph. Levrault, J. Jarreton.

P.L.



Au moment du départ des premiers concurrents, les organisateurs et quelques personnalités de la région.



II BUSSAC-SUR-CHARENTE

Conte musical vendredi

■ Vendredi 8 octobre, à 21 heures, salle municipale place Oronla-Ville, l'association Arts au Village présente « Le Maître tambour », conte musical et chorégraphique.

Création artistique née d'une rencontre entre artistes de cultures et d'horizons différents, « Le Maître tambour » nous emmène en une quête initiatique sur le chemin de la sagesse; rencontre des cultures de trois continents et de leurs imaginaires; rencontre entre le théâtre, la poésie, le conte, la musique, la danse et les arts plastiques; rencontre entre la tradition et l'art contemporain.

Au-delà de l'aventure artistique, cette rencontre, cet enrichissement mutuel véhicule un message de tolérance et de paix.

Spectacle tout public, durée 1h15.

Entrée 5 euros pour les adultes, gratuit pour les enfants (billetterie à l'entrée).


école Gustave Courbet













